

Période 2016-2026  
Version abrégée (1.0)

# Plan de Gestion Natura 2000

LU0001015 « Vallée de l'Ernz blanche »



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



# Préambule

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

## Cadre et Période de validité du PG

Le plan de gestion du site « **Vallée de l'Ernz blanche** » (LU0001015) a une durée de 10 ans (2017-2027), afin de permettre la mise en œuvre réaliste des objectifs opérationnels. Le cas échéant, sa portée sera prolongée d'une durée de 5 ans, respectivement, en cas de besoin, il pourra être révisé anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001015	Vallée de l'Ernz blanche	ZSC	2013,82	100%
LU0001015	Site ponctuel à Fischbach (Grand Murin)	ZSC	/	
LU0001015	Site ponctuel à Larochette (Grand Murin)	ZSC	/	
<b>Total</b>			<b>2013,82</b>	

## Validité des Aménagements forestiers

Commune / Domaine	Date de l'inventaire	Validité des aménagements
Fc Vallée de l'Ernz	2013	01/01/2015 - 31/12/2024
Fc Fischbach	2013	01/01/2015 - 31/12/2024
Fc Heffingen	2013	01/01/2015 - 31/12/2024 (en cours de procédure)
Fc Larochette	2015	01/01/2015 - 31/12/2024 (en cours de procédure)
Fc Nommern	2013	01/01/2015 - 31/12/2024
Fd Larochette	2014	01/01/2015 - 31/12/2024
F.D.C. (Anc. A.V.I. Larochette-Nommern) – Fonds Compensation R.G. Pension (CNAP)	2015	01/01/2015 - 31/12/2024 (en cours de procédure)

Fc : Forêt communale. Fd : Forêt domaniale

## Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration de la nature et des forêts	Service de la nature	40 22 01 - 1	100%
	Arrondissement Centre Est	80 33 72 - 1	100%
	Triage Larochette	87 96 49	65%
	Triage Marscherwald	26 78 47 10	4%
	Triage Medernach	83 73 02 23	21%
	Triage Schieren	83 73 18 25	10%
Administration Gestion de l'eau	Service régional Nord	24556 - 600	90%
	Service régional Sud	24556 - 201	10%
	Division de la protection des eaux (Stations épuration)	24556 - 300	/
	Division des eaux souterraines et des eaux potables (Captages)	24556 - 500	/
Communes	Aerenzdallgemeng	83 73 85-21	21%
	Fischbach	32 70 84-1	11%
	Heffingen	83 71 68 - 1	4%
	Larochette	83 70 38-1	54%
	Nommern	83 73 18 - 1	10%
	Waldbillig	83 72 87	0,03%
Station biologique	Naturpark Mëllerdall	26 87 82 91	88%
Forestiers privés	Privatbësch	89 95 65 - 1	25%
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 - 1	21%
Entreprise	Carrière Feidt Erzen	87 94 75 - 1	/
Tourisme, Loisirs	ORT Région Mullerthal – Petite Suisse	72 04 57	/
	Naturpark Mëllerdall	26 87 82 91	/
	Groupe d'Action Locale LEADER Mullerthal	26 72 16 30	/
Lots de chasse : 211, 224, 225, 226, 239, 240, 240B, 270, 271, 272, 273, 294, 295, 296, 322, 323			

# 1 Description du site

La zone spéciale de conservation “**Vallée de l’Ernz blanche**” (LU0001015) occupe une surface de 2013,82 hectares. Il y a également encore deux sites ponctuels Natura 2000 à Fischbach et à Larochette retenu pour le Grand Murin.

Sur le site ont été recensés 13 types d’habitats de l’annexe I de la directive habitats, dont trois types prioritaires. **L’intérêt principal** réside dans les habitats forestiers et plus spécialement les forêts alluviales résiduelles, qui sont bien représentés dans la zone et couvrent des surfaces importantes par rapport au territoire national. A noter également la présence de nombreux rochers et falaises dont certains abritent la fougère *Trichomanes speciosum*, espèce de l’annexe II. Le site héberge cinq autres espèces de l’annexe II, dont trois espèces de chauves-souris, qui dépendent des vieilles hêtraies. Finalement il y a lieu de citer la présence du Triton crêté dans 3 mares de la zone et du Chabot commun dans l’Ernz blanche et ses affluents.

Le **fond géologique** de la zone est composé essentiellement des couches du Lias supérieur, qui présentent un pendage en direction sud-ouest. Du haut vers le bas on y trouve les marnes et calcaires de Strassen, l’importante couche aquifère du grès de Luxembourg et la couche-barrage des marnes d’Elvange composées de marnes gris foncé et de bancs calcaires à psiloceras partiellement gréseux. A l’affleurement des marnes à psiloceras, notamment en bas de pente sont localisées de nombreuses sources.

Le plateau du grès de Luxembourg est divisé du Nord au Sud par l’Ernz blanche qui a taillé une vallée profonde bordée de falaises abruptes faisant affleurer au nord de Larochette les marnes bariolées du Keuper en bas de pente, les fonds de vallée étant constitués d’alluvions.

De Nommern à Medernach le grès de Luxembourg forme une cuesta d’une hauteur de 50 m dominant le paysage du Keuper qui s’étend au Nord. Au pied de la cuesta affleure une bande mince du rhétien.

Une analyse **de l’occupation du sol** montre qu’à l’échelle du site Natura 2000, les habitats d’intérêt communautaire représentent une surface d’environ 985 ha, soit près de la moitié de la surface totale. Les habitats prioritaires, les forêts alluviales résiduelles et les sources pétrifiantes représentent un peu plus de 1% de la surface du site.

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Forêt feuillue	809,7	40,2%
Forêt mélangée	510,4	25,3%
Prairies permanentes*	256,8	12,8%
Forêt résineuse	243,2	12,1%
Labours*	61,7	3,1%
Zones urbaines et semi-urbaines	50	2,5%
Buissons	30,8	1,5%
Vergers	22,3	1,1%
Surfaces ruderalisées et friches	12,3	0,6%
Prairies temporaires*	8,6	0,4%
Autres	8	0,4%
<b>Total</b>	<b>2013,8</b>	<b>100,0%</b>

\*Les surfaces des terres agricoles viennent du Service d’Economie Rural (2015) et sont plus précises et actuelles que les données de l’OBS et la remplacent par conséquent ici.

Au **niveau des rapports de propriétés (public/privé)**, on constate que 54,7 % de la zone appartient à l’Etat et aux communes (32,3% pour les communes, 22,4% pour l’Etat dont une grande partie au Fonds de Compensation des Pension) et 0,8% à la fabrique d’église.

Si on ne considère que les terrains boisés, un tiers appartient à des propriétaires privés, un tiers sont des forêts domaniales et 42% appartiennent aux communes (soit 71% de l’ensemble des forêts du site qui sont soumises au régime forestier).

		ha	% Site	% Artific.	% Ouvert	% Fermé	
Total Site		2013,8	100%	2%	18%	79%	
Privée		939,7	47%	3%	28%	69%	
Cadastre publique	Etat	90,6	5%	2%	3%	95%	
	Commune	Larochette	241,5	12%	2%	1%	98%
		Medernach	209,1	10%	1%	<2%	97%
		Nommern	96,5	5%	0%	1%	99%
		Fischbach	54,9	3%	2%	0%	98%
		Heffingen	30,6	2%	1%	1%	98%
	Syndicat	1,5	0%	3%	77%	20%	
	Etablissement public (Fonds)	349,4	17%	1%	0%	99%	
<b>Total Cadastre publique</b>	<b>1074,1</b>	<b>53%</b>	<b>1%</b>	<b>&lt;2%</b>	<b>97%</b>		

## 2 Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

Le **tourisme** constitue un intérêt économique certain avec comme centres d'attrait le village de Larochette et son château, les rochers de grès et forêts environnantes et les falaises du site Nommerlayen à Nommern. Dans ce contexte il y a lieu de citer les deux campings "Kéngert" à Larochette et "Nommerlayen" à Nommern, situés aux abords de la zone Natura2000, et le réseau de randonnées "Mullerthal Trail" qui dessert la zone. Ce réseau a été mis en place par le parc naturel Mullerthal, qui regroupe toutes les communes de la région à l'exception de la commune de la Vallée de l'Ernz. La vallée de l'Ernz blanche est également reliée au réseau de pistes cyclables par la PC5 Junglinster – Reisdorf qui vient d'être achevée. Cette piste suit l'Ernz blanche de Altlinster au Sud jusqu'à son embouchure à Reisdorf.

La **production sylvicole** joue également un rôle économique, mais les fonctions de récréation et de conservation doivent être fortement intégrées dans la gestion des forêts. Le rôle de l'agriculture est lui limité au niveau de la zone Natura2000 vu le faible étendu des surfaces agricoles.

Finalement il y a lieu de citer la **carrière de grès** à Ernzen, l'un des principaux fabricants de blocs de grès luxembourgeois, mais qui est également très important au niveau de la conservation du Crapaud calamite et de l'Alyte accoucheur.

La **protection des eaux souterraines** de captage d'eau potable est un autre enjeu important du site. De nombreuses sources ont leur zone de captage dans la zone Natura 2000.

Au niveau du **patrimoine culturel et archéologique**, il faut mentionner que dans les zones définies, les traces de toutes les époques sont nombreuses. Si en comparaison relativement au paysage ouvert, les éléments et sites historiques sont encore peu connus en milieu boisé, les inventaires systématiques dans ce secteur et dans des secteurs comparables révèlent une forte densité de vestiges archéologiques en forêt. Ici toutes les époques sont représentées. La Préhistoire, du Paléolithique par le Mésolithique au Néolithique, trouve ses milieux de prédilection dans les vallons bordés de rochers permettant un abri aisé. Les reliefs en plateau présentent de même un potentiel selon ces époques, traces difficilement décelables en milieu fermé. Dès la Protohistoire la contrée a été assez densément peuplée et la période gallo-romaine voit une intensification de l'habitat, de l'artisanat et des cultures tels qu'on trouve peu d'endroits ici qui ne possèdent une « villa rustica », une nécropole, des voies antiques partiellement reprises des Celtes, des ensembles de mardelles, des refuges fortifiés en éperon barré (p.ex Aalbuerg et Schanzbuerg au Nommernlayen) et des traces de l'artisanat. Le Moyen-Âge a laissé moins de vestiges de

constructions, mais les structures de délimitation, en partie reprises du cadastre romain, les terrasses de culture, les lieux religieux sont présents.

À l'époque moderne, la production de charbon de bois pour la proto-industrie du fer marque le relief, des lieux de haute justice avec gibet, des carrières, des bornes de pierre apparaissent. Les traces de guerre, de la Guerre de Trente ans au 17<sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre Mondiale, émaillent le secteur par des ouvrages de terre. Tous ces éléments forment un ensemble à continuité historique dense. Les inventaires-prospection systématiques en forêt ces dernières années renforcent l'évidence de l'omniprésence du tissu anthropologique à travers les millénaires. Ainsi nous nous trouvons devant un foisonnement de sites dont la protection est directement corrélée à la protection de la nature, la protection des sols intéressant les deux domaines. Pour assurer la survie de ces vestiges très vulnérables, le principe de précaution s'impose, épaulé par les inventaires-prospection systématiques, car on ne peut efficacement protéger que ce qu'on connaît.

Dans les plans sectoriels établis pour le Grand-Duché le site est classé parmi les grands ensembles paysagers à préserver. Il est à l'écart des principaux axes routiers et n'est traversée que par la N14 reliant Junglinster à Diekirch. Le trafic se compose essentiellement de migrations pendulaires entre les villages en grande partie dortoirs et les bassins d'emploi de Junglinster – Luxembourg au sud et Ettelbruck – Diekirch au nord-ouest du site.

## 3 Évaluation des habitats et espèces

### 3.1 Habitats et habitats d'espèces

Code	Nom	Surface (ha)	Etat de conservation			% LU	Tendance		%	
			A	B	C		Site	LU	public	Contrats biodiv
3150	Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	0,57		100%			→	→	2%	
6430	Mégaphorbiaies des franges nitrophiles et humides des cours d'eau et des forêts	0,36		100%			→	→	19%	
<b>7220*</b>	Sources pétrifiantes avec formation de tuf <sup>1</sup> (en forêt) (nombre)	5 (n)	20	40%	40%		→	→	66%	
<b>91E0*</b>	Forêts alluviales résiduelles	12,1	6%	87%	7%		↗	↗	32%	
BK04	Magnocariçaies	0,36	34%	63%	3%	0,4			/	47%
BK05	Sources <sup>2</sup> (nombre) (6 milieu ouvert, 63 en forêt)	69 (n)	22%	36%	42%	-			54%	2,4%
BK06	Roselières /Roseaux	0,05		100%					100%	100%
BK08	Eaux stagnantes	0,82	11%	89%		0,36%			59%	<1%
BK10	Prairies humides du Calthion	0,29		100%						
BK11	Friches humides	0,91	23%	52%	25%	0,75%			20%	1,4%
BK12	Cours d'eau permanent	2,9	56%	36%	8%				56%	<1%
<b>6210*</b>	Pelouses sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	0,74		100%		0,4%	↘	↘	40%	
6510	Prairies maigres de fauche	9,4	30%	70%		0,3%	↘	↘	6%	6%
BK07	Prairie maigre sur sols sableux ou siliceuses	0,09			100%					
BK09	Vergers	5,4	34%	66%		0,4%			4%	
4030	Landes sèches à Callune	0,47			100%		→	→	100%	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,18		74%	26%		→	→	26%	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	31,1	22%	73%	5%		→	→	65%	<1%

<sup>1</sup> 2 des 5 sources pétrifiantes issue de la cartographie des sources du Parc Naturel Müllerthal menées par la Station biologique Müllerthal.

<sup>2</sup> 27 sources issue de la cartographie des sources du Parc Naturel Müllerthal (autre système d'évaluation avec 5 catégories : 1 et 2 très bon et bon état (A), 3 état moyen (B), 4 et 5 état mauvais (C))

Habitats		Surface (ha)	Etat de conservation			% LU	Tendance		%	
Code	Nom		A	B	C		Site	LU	public	Contrats biodiv
8230	Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses	0,14		100%			→	→	100%	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme (nombre)	4		75%	25%		→	→	25%	
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	213,7	45%	52%	3%		↗	→	74%	
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	499,6	60%	40%			↘	→	65%	
9160	Chênaies du Stellario - Carpinetum	99,2	87%	13%			↗	→	86%	
<b>9180*</b>	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio - Acerion	4,33	43%	57%			↗	↗	39%	0,27%
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	293,4	26%	71%	3%				67%	
BK15	Lisières structurées	1,5	74%	26%					20%	
BK16	Bosquets	0,58	34%	46%	20%				4,2%	
BK17	Broussailles	3,6	44%	49%	7%				32%	23%

Les habitats communautaires (6210, 6510, 9110, 9130, etc) ainsi que tous les habitats nationaux « BK » ont été évalués dans le cadre de la réalisation du cadastre des biotopes du milieu ouvert (entre 2007 et 2012) et des forêts (Waldbiotopkartierung, 2015 et 2016). Les fiches d'évaluation des habitats peuvent être consultées dans l'application « Espaces naturels » de l'Administration de la nature et des forêts.

Certaines surfaces des **habitats prioritaires** (\*) ont été recensées différemment lors de la cartographie phytosociologique (années '90) et la réalisation du cadastre des biotopes des forêts (2015-2016) :

- L'habitat **9180\*** (forêt de ravin) est présent sur 4,3 ha et dans un état de conservation favorable (A) sur 43% de la surface. 57% sont dans un état de conservation moyen (B) à cause d'espèces non-typiques.
- **12,1** ha ont été évalué comme habitat **91E0\***(forêt alluviale), alors que **18,14** ha étaient repris dans l'inventaire phytosociologique. Cette différence de surface est causée par le classement des forêts de galerie comme forêts alluviales lors de l'ancienne cartographie des inventaires phytosociologiques. Ces forêts de galerie ne sont plus considérées comme forêts alluviales lors du cadastre des biotopes des forêts.
- **L'habitat 7220\*** (Sources pétrifiantes avec formation de tuf) recense 5 sources pétrifiantes : 2 sont dans un état mauvais (« C ») et 2 dans un état moyen (« B »). Les menaces enregistrées sont la proximité d'une route et le déblai des coupes.

- La formation à *Juniperus communis* présente sur le site n'a plus été recensée comme telle lors de la cartographie des biotopes à cause d'un embroussaillage avancé.  
- La lande sèche à callune de 0,47 ha encore présente dans la zone est dans un état défavorable (C) à cause d'un vieillissement avancé, d'un ombrage, et d'une fréquentation touristique des falaises aux alentours (Lock). La restauration de ce site et d'autres sites potentiels est envisagée dans ce plan de gestion, et résulte d'une étude du Parc Naturel.

- La réévaluation des habitats 9110, 9130, et 9160 montre une nouvelle répartition des surfaces par rapport au données des inventaires phytosociologiques mais le total des surfaces reste similaire (817 ha pour le cadastre des biotopes forestiers et 821 ha pour le cadastre phytosociologique). Des parties de l'habitat 9130 ont été classées comme 9110, 9160 ou 9180. Les futaies feuillues du type BK13 recensées en addition (293 ha) ont un potentiel pour une conversion vers des habitats communautaires (9110, 9130,9160). Pour les habitats forestiers 9130 et 9160 la cartographie et l'évaluation réalisée en 2015-2016 montrent que la majorité de ces forêts sont dans un état de conservation favorable (A).

- Pour le biotope national « BK16 bosquet », 20 % sont dans un état de conservation défavorable à cause d'un piétinement et d'un abrutissement.

La **cartographie des herbages** (Grünlandkartierung) indique des prairies qui ont un certain potentiel pour former des biotopes ou habitats. On peut les considérer comme des habitats dégradés d'un point de vue botanique. Sur le site il y a **98 ha de prairies reprises dans cette cartographie** et qui présentent donc un potentiel pour une restauration de prairies biotopes. Une partie peut, par des mesures d'extensification appropriées, être convertie p.ex en prairies maigres de fauche 6510.

	Surface	Milieu ouvert	Contrat de biodiversité	Public	HfN
Cadastre des biotopes du milieu ouvert (BTK sans vergers)	11,8 ha	3,2 %	7 %	7 %	0%
Cartographie des herbages (non BTK)	98,3 ha	26,6 %	16 %	1 %	0%
- Catégorie 1	2,6 ha	0,7%	0%	0%	0%
- Catégorie 2	45 ha	12,2%	29%	0%	0%
- Catégorie 3	50,6 ha	13,7%	5%	0%	0%

## 3.2 Espèces

Espèces		Directive Habitat .Ann. 2	Directive Habitat .Ann. 4	Directive Oiseaux Annexe. 1	Directive Oiseaux Annexe. 4.2	Plan d'action	PAFLux.	RL Lux.	Etat de conservation / Population site	TendanceSite	Tendance LU
Chabot commun	Groppe	X							présent	→	→
Cigogne noire	Schwarzstorch			X			X	NT	0-1 couple	↗	↗
Martin-pêcheur	Eisvogel			X	X		X	NT	1-3 couples		↘
Grand cuivré	Großer Feuerfalter	X				X	X		1 pop.	→	↗
Grand Murin	Großes Mausohr	X					X	EN	15-20 ♀	↘	↘
Vespertilion de Bechstein	Bechsteinfledermaus	X				X	X	CR	Colonies à proximité, site comme habitat de chasse	n.c	→
Trichomanès remarquable	Prächtiger Dünnfarn	X						-	présent	→	→
Dircranum viride	Grünes Besenmoos	X							présent	→	→
Chat sauvage	Wildkatze		X			X		-	présent	n.c	→
Autour des palombes	Habicht			X				-	0-1 couple	n.c	↔
Pic noir	Schwarzspecht			X	X		X	-	2-4 couples	n.c	↗
Milan royal	Rotmilan			X	X	X	X	VU	> 1 c.	↗	↗
Milan noir	Schwarzmilan			X	X			NT	0-1 couple	n.c	↗
Faucon pélerin*	Wanderfalke			X	X		X	NT	0 couple	n.c	↗
Grand-duc d'Europe*	Uhu			X	X		X	NT	0 couple	n.c	↗
Alyte accoucheur	Geburtshelferkröte		X			X			50-100 ♂	↘	↘
Crapaud calamite	Kreuzkröte		X			X			200 ind.	↗	→
Triton crêté	Kammolch	X				X	X	VU	présent	→	→
Grand Rhinolophe	Große Hufeisennase	X				X		CR	présent	n.c	→
Murin à oreilles échancrées	Wimperfledermaus	X				X	X	CR	présent	n.c	→
Alouette lulu*	Heidelerche			X	X	X	X	EN	0 couple	n.c	→
Pie-grièche grise*	Raubwürger			X	X	X	X	EN	0 couple	n.c	↘

\*présence historique récente

En ce qui concerne le **Grand Murin**, on constate une tendance négative sur le plan national et un fort déclin sur le site même (une baisse de 90% de la population qui se trouvait dans l'église de Fischbach, il y reste actuellement environ 20 femelles du Grand Murin; situation similaire pour l'église de Larochette). Il est indispensable de détecter la cause de ce déclin, ainsi que de forcer les recherches plus spécifiques pour retrouver ces populations disparues. On suppose qu'une partie des chauves-souris de la colonie de Fischbach se situe dans les forêts (dans des arbres avec cavités) ainsi que dans la chapelle de Meysembourg. A part des recherches sur les colonies disparues, différentes mesures sont à prendre en compte pour optimiser l'habitat du Grand Murin, dont la gestion des forêts. La présence du Grand Rhinolophe a été enregistrée près de Meysembourg lors d'une étude menée en 2016. De plus, la présence du Grand Murin, du Murin de Bechstein et du Murin à oreilles échancrées a été confirmée de manière acoustique lors de cette étude.

Le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*) est présent sur le site de la carrière d'Ernzen, qui est le principal site de reproduction pour cette espèce au niveau national. Le chat sauvage a été recensé à Nommern dans le site Nommernlayen, mais se déplace sur l'ensemble du site.

L'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est présent dans trois endroits de la zone Natura 2000, à savoir Fischbach – Schichteschgronn, Medernach – Uelegmillen et la carrière à Ernzen et peut de ce fait être considéré comme l'un des sites les plus importants pour la population luxembourgeoise.

Une population de **Grand Cuivré** se trouve le long de la Wisebaach sur le plateau de Meysembourg. Le nord du site de l'Ernz Blanche semble toutefois marquer une limite de sa répartition géographique.

### 3.3 Cours d'eau

- **Qualité de l'eau**

Le tableau ci-dessous reprend la qualité de l'eau de l'Ernz blanche selon les données de l'administration de la gestion de l'eau (AGE).

Stations de mesure	Paramètres				
	Marcophytes	Marcinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
II-5 (Ernz blanche, 8,6 km)	moyen	bien	moyen	moyen	moyen
VI-1.2 (Schrondeweilerbaach, 323 m)	moyen	bien	/	bien	moyen

- **Evaluation globale** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

Code	Evaluation	Longueur (m)	%
0	Pas de données	0	0%
1	Très bon	0	0%
2	Bon	400	5%
3	Moyen	1057	12%
4	Insatisfaisant	7108	80%
5	Mauvais	329	4%
<b>Total</b>		<b>8894</b>	

Plus que trois quart des cours d'eau analysés sur le site ont été évalués comme insatisfaisants d'un point de vue de l'hydromorphologie à cause des barrages et d'obstacles de migration pour les espèces aquatiques. En plus les lits artificiels empêchent la diversification du substrat du fond. La dynamique du cours d'eau ainsi que la vitesse d'écoulement sont diminuées à cause des installations de barrage. Des mesures d'amélioration des cours d'eaux sont envisagées par l'AGE : zones tampons *en bandes enherbées* aux bords de l'Ernz Blanche (10 m), enlèvement de bords/berges artificiels, création d'une dynamique des cours d'eaux.

- **Evaluation détaillée** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site

L'évaluation en détail (7 classes) de la « Gewässerstrukturkartierung » montre des informations plus précises concernant les problèmes hydromorphologiques des cours d'eau du site.

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/rive gauche	Bord/rive droite	Bord/rive total	Total
0	Pas de données								
1	Pas modifié	/	/	/	/	2%	/	1%	/
2	Peu modifié	2%	3%	3%	3%	1%	3%	2%	/
3	Moyennement modifiée	8%	5%	5%	5%	3%	1%	3%	6%

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/rive gauche	Bord/rive droite	Bord/rive total	Total
4	significativement modifiée	21%	4%	4%	4%	/	16%	8%	8%
5	fortement modifié	60%	80%	82%	81%	1%	16%	9%	77%
6	Très fortement modifiée	6%	4%	3%	3%	93%	59%	76%	5%
7	complètement modifiée	3%	4%	4%	4%	/	4%	2%	4%

## 4. Identification des Objectifs à Long Terme (OLT) du site

Par objectif à long terme on peut comprendre une **période de 30 ans**.

L'un des principaux objectifs de la directive « Habitats » est de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable pour les habitats et espèces visés par cette même directive. Pour le site LU0001015 cela résulte dans des objectifs à long terme qui peuvent être résumés sous les objectifs majeurs suivants:

1. Le maintien de **l'état de conservation des forêts et falaises**. Sur ce site les nombreuses forêts de feuillus proches de l'état naturel sont caractéristiques. Parmi ces milieux, les forêts de ravin et les forêts alluviales constituent des milieux particulièrement sensibles. Pour ce type de forêt, l'optimisation des fonctions écologiques doit primer sur toutes considérations économiques. Les forêts sont notamment importantes comme lieu de chasse et habitat pour les chauves-souris.  
Pour les autres types de forêts feuillues, l'exploitation forestière devrait respecter les principes d'une sylviculture proche de la nature et il serait important de prévoir une mise sous réserve intégrale de certaines parties.
2. L'amélioration de la **qualité de l'eau** pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques », conformément aux objectifs de la Directive Cadre-Eau (DCE).
3. Parmi les milieux ouverts, la présence de **prairies mésophiles** nécessite l'application d'une exploitation extensive moyennant des contrats d'extensification en collaboration avec les agriculteurs concernés. Pour les **pelouses calcaires**, des plans de gestion spécifiques devront être élaborés. Ceci vaut également pour les sites potentiels de la lande sèche à callune et des formations à genévrier commun.
4. Vu le grand attrait **touristique** de la région et la sensibilité de certains milieux à ce genre de perturbations, il faut intégrer le tourisme le mieux que possible aux enjeux du site.

Le PG prend en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles. On distinguera toutefois entre les enjeux très prioritaires, prioritaires et les enjeux moins prioritaires du site liés à la directive « Habitats » (directive 92/43/CEE) ou à des plans d'action espèces ou habitats.

Les espèces d'intérêt principal et à conserver prioritairement sont les chauves-souris (Murin de Bechstein, Grand Murin), le Triton crêté, et le Trichomanès remarquable. D'autres espèces comme le Grand Cuivré, le Crapaud calamite, le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe sont aussi d'une très grande importance et des mesures en faveur de ces espèces doivent donc être prises.

<b>Priorité (PR)</b> Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevé; B – moyenne; C – moindre; D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme	<b>Potentiel de développement (PE)</b> Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration
	<b>Objectifs biologiques (OB)</b>

## Objectifs à Long Terme « Plaine alluviale »

### Objectifs généraux dans la plaine alluviale :

- Amélioration de la **structure des cours d'eau** (notamment de l'Ernz Blanche et de la Schrondeweilerbaach et de leurs affluents), **des plans d'eau et des fonds de vallée** :
  - Restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie;
  - Enlèvement de barrages et d'autres barrières
  - Restauration des couloirs de développement écologiques le long des cours d'eau (Entwicklungskorridore), notamment par des bandes enherbées et fauchées pluriannuellement
- Amélioration de la **qualité de l'eau** (eaux superficielles et souterraines)
  - Mise aux normes des stations d'épuration
  - Limitation des intrants
  - Maintien des prairies permanentes et conversion de labours en prairies le long des cours d'eau
  - Protection des sources (BK05)
- Amélioration des **habitats des espèces** liées à la plaine alluviale par restauration de forêts alluviales, prairies humides (BK04, BK06, BK10, BK11), restauration de bras morts et création de dépressions humides.
  - Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;
  - Favoriser un pâturage extensif adapté aux besoins de conservation
  - Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité sur 100% des surface
  - Enlever et convertir les résineux le long des cours d'eau et dans les zones inondables en forêts adaptées aux conditions stationnelles
  - Lutte contre les espèces invasives
  - Eviter resp. réduction des pollutions lumineuses

Habitats et Espèces	PR	PE	OB	Commentaires
Cours d'eau Ernz blanche et affluents (3260 + BK12)	A	C	100%	<u>Voir objectifs généraux.</u> Concourir à l'objectif « bon état écologique des milieux aquatiques »
<b>91E0* - Forêts alluviales</b>	A	C	20 ha	Restauration d'un régime hydrique adapté à l'habitat (vs. effet de rétention des étangs) (actuel : 18 ha)
<b>7220* - Sources pétifiantes</b>	A	B		Conservation et restauration des sources pétifiantes. Marquage d'un périmètre de sécurité. (act. 5 sources)
Grand Cuivré	B	B	2 populations	Favoriser les habitats humides, particulièrement les mégaphorbiaies ainsi qu'un fauchage tardif le long des fossés et cours d'eau. Maintien de la population autour de la Wisebaach.
Chabot commun	B	B	/	<u>Voir objectifs généraux.</u>
6430 - Mégaphorbiaies	B	B	2000m	Création de bandes enherbées fauchées max 2x/5ans d'une largeur de 3-5 mètres) (act. 0,36 ha = +- 200 m)
3150 - Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	C	A	/	<u>Voir objectifs généraux</u>

## **Objectifs à long terme « Forêts et falaises »**

### Objectifs généraux « Forêts et falaises »:

- Favoriser la futaie pérenne (Dauerwald), en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque
- Maintenir le bois mort, les arbres biotopes et notamment les arbres à cavité, notamment par l'aménagement d'îlots de vieillissement
- Conserver voire restaurer les habitats connexes intra-forestiers tels que mares, marais, pelouses, broussailles, ...
- Maintenir, voire augmenter la présence de forêts feuillues mélangées présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Améliorer la structure des lisières de forêt et prévoir des corridors écologiques pour certaines espèces rares, notamment le chat sauvage
- Conversion des forêts résineuses régularisées en forêts structurées et mélangées, et en y préservant des arbres résineux à forte dimension
- Résoudre le problème de la haute densité de gibier, qui empêchent un rajeunissement des forêts du type « Habitats »
- •Eviter resp. réduction des pollutions lumineuses

Habitats et Espèces	PR	PE	OB	Commentaires
Trichomanès remarquable	A	B	12 stations	Conservation du Trichomanès remarquable et du Dicranum viride dans un bon état de conservation par marquage des stations
Dicranum viride			3 stations	
Murin de Bechstein	B	B	/	Maintien d'un nombre élevé d'arbres biotopes (à cavités), d'arbres morts (sur pied) et d'îlots de vieillissement dans les anciennes forêts feuillues (> 80 ans). Favoriser les forêts feuillues (avec mélange) de vieux chênes
9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum	B	B	850 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Extension surfacique par → Développement de hêtraies âgées à partir des jeunes peuplements feuillus. → Restauration des hêtraies par transformation de peuplements résineux (act. 713 ha)
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	A	B		
9160 - Chênaies-charmaies	B	A	100 ha	Maintien d'un bon état de conservation des chênaies-charmaies en tant qu'espace vital par une gestion sylvicole durable. <b>Régénération des peuplements de chênes.( act. 99 ha)</b>
<b>7220*</b> -Sources pétrifiantes				<u>Voir OLT « Plaine alluviale »</u>
<b>9180*</b> - Forêts de pente ou ravin du Tilio-Acerion	B	B	4,3 ha	Maintien d'un bon état de conservation et des forêts de pente dans des stations adaptées.

Grand murin	B	C	/	<u>Voir objectifs généraux</u> Conservation et restauration de la population par une gestion adaptée des vieilles forêts
Grand-duc d'Europe	D	B		<u>Voir objectifs généraux</u>
Faucon pèlerin	D	B		
Chat sauvage	D	B		

### Objectifs à Long Terme « Prairies »

#### Objectifs généraux des prairies et du milieu ouvert

- Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité.
- Aménagement de bandes herbacées et de friches fauchées pluriannuellement
- Restauration d'habitats p.ex. 6510, de prairies maigres et des vergers sur des surfaces sensibles en zones de protection des eaux
- Maintien des structures paysagères : buissons et arbres solitaires, vergers, notamment comme habitats des différentes espèces-cibles visées
- Eviter resp. réduction des pollutions lumineuses

Habitats et Espèces	PR	PE	Obj.bio.	Commentaires
Murin à oreilles échancrées	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Maintien dans un état de conservation favorable et amélioration des habitats de chasse et des corridors écologiques (plantation de vergers, pâturage extensif, l'accès aux étables)
Grand Rhinolophe	C	B		
6510 - Prairies mésophiles	C	B	20 ha	Maintien et restauration d'un bon état de conservation par la promotion d'une gestion favorable au maintien de la biodiversité (act. : 9,4ha)
Pie-grièche grise	D	B		<u>Voir objectifs généraux</u>

### Hotspot « Pelouses sèches et landes à callune »

Habitats et Espèces	PR	PE	OB	Commentaires
6210* - Pelouses calcaires	B	B	4 ha	Maintien d'un bon état de conservation des pelouses calcaires par fauchage ou pâturage et restauration par débroussaillage. (act. : 0,74 ha)
4030 - Landes à Callune	B	C	0,5 ha	Restauration des landes sur les sites potentiels suivis d'une gestion adaptée à l'habitat.
5130 - Formations de <i>Juniperus communis</i>	(B)	C	0,5 ha	Restauration par débroussaillage et plantation de Genévriers communs issus de peuplements autochtones.

## Hotspot « Triton crêté »

Habitats et Espèces	PR	PE	OB	Commentaires
Triton crêté	A	B	Populations viables	<p>Maintien et amélioration de l'état de conservation du Triton crêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien et amélioration de mares existantes pour les besoins du Triton (assurer l'ensoleillement, un niveau d'eau suffisant, assurer la qualité d'eau, etc)</li> <li>Installation des zones de tampon autour des mares colonisées et potentielles (réduction de l'apport de pesticides et d'engrais)</li> <li>Conservation et augmentation de la population du Triton crêté par amélioration de son habitat et création d'un maillage écologique (BK08). Ecart max. 500m entre les mares.</li> <li>Création de corridors pour relier le site avec les autres sites Natura 2000 où le Triton crêté est présent (Vallée de l'Ernz Noire LU0001011)</li> </ul>

## Objectifs à long terme « Carrière »

- Maintien dans un état de conservation favorable des habitats de reproduction des amphibiens dans la carrière « Feidt », et les lieux-dits « Uelegmillen » et « Schiechtegronn » près de Fischbach
- Eviter resp. réduction des pollutions lumineuses

Habitats et Espèces	PR	PE	OB	Commentaires
Crapaud calamite	A	A	200 ind.	<p>-Lutte contre le boisement spontané (succession naturelle) dans des milieux ouverts favorables à l'espèce.</p> <p>-Eviter que les carrières arrivant à terme d'exploitation ne soient entièrement comblées et reboisées.</p> <p>-Extensification des surfaces agricoles aux alentours: zone de protection de 100 m.</p>
Alyte accoucheur	B	B		<p>-Création et maintien d'éléments structurés : murgers et tas de bois mort, mur en pierres sèches</p>

## Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des **exploitants** agricoles et **propriétaires** forestiers privés
- Promotion d'un **conseil** agricole et sylvicole intégrant les enjeux Natura 2000 et les zones de protection des eaux
- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification.
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers
- Echange régulier sur la gestion des falaises pour combiner les différents enjeux du site : tourisme, oiseaux, plantes, mousses, fougères, lichens, chauves-souris

## Objectifs à long terme « Mesures règlementaires »

Désignation prioritaire des **réserves naturelles** suivantes comme mesure règlementaire de la mise en œuvre de Natura 2000 :

RN Kéidingerbrill – Soup (Koedange, Fischbach) (N° 36 PNPN 2)

RN Manzebaach (Meysembourg) (N° 48 PNPN 2)

RN Nommerlayen (Nommern) (N° 52 PNPN 2)

RN Schrondweiler (Seitert / Groëknapp) (N° 64 PNPN 2)

-----  
Le site abrite en partie également des **zones de protection autour des captages d'eau souterraine** qui vont être réglementées conformément à l'art 44 de la loi 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Sur ces sites, il faudra veiller à combiner les objectifs « eau potable » et « biodiversité » (p.ex. la restauration de prairies maigres de fauche, verger, ... notamment dans les parties les sensibles au niveau d'infiltration d'eau). Il s'agit des sites suivants :

1. Zones de protection autour du captage d'eau potable Débicht (Commune de Fischbach) (procédure publique en cours<sup>3</sup>)
2. Zones de protection des captages d'eau potable Aechelbur / Brouchbour / Schwaarzegronn / Glabach (Commune de Nommern) (provisoire)
3. Zone de protection du captage d'eau potable Grondwasserpetz/Soup (Heffingen) (provisoire)
4. Zone de protection du captage d'eau potable Am Deich et Ouschterbur (Larochette/Meysembourg) (provisoire)
5. Zones de protection des captages d'eau potable Kengert et Buntten (Aernzdallgemeng) (provisoire)

<sup>3</sup> <http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/eaux%20souterraines/ZPS/RGD/PRGD%20ZPS%20Dreibueren%20D%C3%A9bicht%20et%20Laangegronn.pdf>

## 5. Pressions et menaces

Code IUCN-CMP	Pressions et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001015	Plaine alluviale	Prairies	Forêts	Carrière
A01	• Terres arables	X			
A02.03	• Conversion de prairies en labours	X	X		
A03.03	• Abandon/ manque de fauchage		X		X
A04.01	• Pâturage intensif	X	X		
A04.03	• Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage	X	X		
A07	• Utilisation de biocides et de produits chimiques	X	X	X	X
A08	• Fertilisation	X	X		
A09	• Irrigation	X			
B02.01	• Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau et en zone alluviale	X		X	
B02.04	• Elimination des arbres morts ou dépérissant	(X)		X	
D01.01	Perturbations dues à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiers, chemins, pistes cyclables</li> <li>• Fréquentation du site hors sentiers balisés</li> <li>• Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Spéléologie)</li> <li>• Divagation de chiens sans laisse en période de nidification</li> <li>• Camping sauvage</li> </ul>	X	X	X	
D01.02	• Routes, autoroutes	X	X	X	
G01	• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	X	X	X	
G01.04	• Escalade, spéléologie			X	
G01.04.03	• Visites de grottes et de cavités			X	
G02.08	• Camping et caravane	X	X	X	
G05.01	• Surréquentation des sites	X	X	X	
G05.08	• Fermeture de grottes ou de galeries pour les chauves-souris			X	
H01.05 H01.08	• Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles/ forestières ou eaux ménagères et eaux usées	X			X
H01.03	• Déposition des rémanents de coupes sur les sources	X		X	
H06.01	• Pollutions sonores	X	X	X	X
H06.02	• Pollutions lumineuses	X	X	X	X
I01	• Espèces exotiques invasives	X		X	
J02.01.03	• Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	X	X	X	X
J02.05	• Modification du régime hydrologique	X			
J02.05.05	• Petits projets hydroélectriques, barrages	X			
K02	• Embroussaillage des habitats du milieu ouvert	X	X		X
K04.05	• Abrouissement / taux de gibier trop élevé	X		X	

## 6. Mesures de protection existantes

	Description	Plaine alluviale	Prairies	Forêts	Carrière
Mesures légales ou réglementaires	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X	X
	Adaptation de la loi relative à la chasse instaurant des plans de tir afin de limiter la densité de gibier et de favoriser la régénération naturelle des chênaies.			X	
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X	X
	Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X	X		
Mesure administratives	Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau - Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2009-2015) <sup>4</sup> , (2015-2020) <sup>5</sup>	X			
	Désignation de zones de protections des eaux souterraines. (partiellement en cours de réalisation)	X	X	X	
	Guide d'orientation et de bonne pratique des forêts et habitats forestiers (2017) <sup>6</sup>			X	
	Plan d'actions « habitats » <sup>7</sup> (Landes à callune, Pelouses calcaires, Prairies maigres de fauche, Forêts alluviales, Forêts de ravin, Vergers, Sources pétrifiantes)	X	X	X	X
	Plans d'actions « espèces » ( <i>Triturus cristatus</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Myotis emarginatus</i> <i>Alytes obstetricans</i> , <i>Bufo calamita</i> , <i>Felis silvestris</i> )				
	Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 17 ha pour le site <sup>8</sup> : Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts <sup>9</sup> :	X	X	X	
	Plans d'aménagement forestier pour la forêt publique. Publication du cadastre des biotopes en forêts (en cours)	X		X	
Mesures contract.	Contrats « biodiversité du milieu ouvert : (pas d'engrais, pas de pesticides, fauchage au-delà du 15 juin) » sur prairies : 25 ha dont 0,6 ha sur des biotopes et habitats.		X		
Autres mesures	Création d'une station biologique en 2015 (station biologique du <b>Naturpark Mëllerdall</b> ), en collaboration avec l'ANF sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en oeuvre de différents PAH et PAE</li> <li>Cartographie : Triton crêté, sources pétrifiantes, Chauves souris dans clochers d'églises, plantes invasives, Grand cuivré</li> <li>Projets « nichoirs pour la Chouette chevêche »</li> </ul>	X	X	X	
	Renaturation de l'Ernz blanche entre Fischbach et Supp	X			
	Plan de gestion de la réserve naturelle « Lock » à Nommern (en cours de réalisation)		X	X	
	Dossier de classement des réserves naturelles : « Kéidengerbrill » et « Manzebaach »	X	X	X	

<sup>4</sup> [http://www.eau.public.lu/actualites/2010/03/plan\\_de\\_gestion\\_fr/1\\_plan\\_de\\_gestion\\_fr.pdf](http://www.eau.public.lu/actualites/2010/03/plan_de_gestion_fr/1_plan_de_gestion_fr.pdf)

<sup>5</sup> [http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/plan%20de%20gestion/Anhang%2020%20-%20Detailliertes%20Ma%c3%9fnahmenprogramm\\_mit%20Karte.pdf](http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/plan%20de%20gestion/Anhang%2020%20-%20Detailliertes%20Ma%c3%9fnahmenprogramm_mit%20Karte.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.environnement.public.lu/forets/dossiers/Leitfaden/index.html>

<sup>7</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Plans\\_d\\_actions/Plans\\_d\\_actions/index.html](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Plans_d_actions/Plans_d_actions/index.html)

<sup>8</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/index.html](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/index.html)

<sup>9</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/guide\\_orientation\\_-\\_Leitfaden\\_PDF.pdf](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/guide_orientation_-_Leitfaden_PDF.pdf)

	Le projet <b>LIFE ORCHIS</b> (2014-2019) 'Restauration of calcareous grasslands in the eastern Luxembourg' vise la préservation, l'amélioration et la restauration de pelouses calcaires et de formation de <i>Juniperus communis</i> sur 8 sites Natura 2000 à l'est du pays.		X		
--	--	--	---	--	--

## 7. Objectifs opérationnels et zonages

### 7.1 Les zonages

Les zonages sont représentés et digitalisés dans l'outil informatique « Espaces naturels » de l'ANF. Lors de l'élaboration du plan de gestion différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zonages sont définies par

- une exploitation ou une gestion comparable
- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Ces zones définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Elles ont également été classées selon leur priorité pour la mise en œuvre des mesures opérationnelles. Sur l'étendue de ZSC « Vallée de l'Ernz blanche » les zones suivantes ont été identifiées :

Zonages	Description	Sous-zonages	Surf( ha)	% Publ.
<b>Zonage Plaine alluviale : ZPA</b>	Complexe d'habitats liés aux plaines alluviales, fonds de vallées ou dépressions. Habitats typiques : Cours d'eaux, eaux stagnantes, prairies humides du Calthion, roselières, mégaphorbiaies, ainsi que des forêts alluviales. Ce zonage reprend les zones inondables (HQ10 si disponible) ou est définie par 15m sur les deux côtés des cours d'eau.	<b>ZPA1a</b> : Zonage très prioritaire dans la Vallée de l'Ernz Blanche <b>ZPA1b</b> : Zonage très prioritaire au long du cours d'eau Manzebaach et Wisebaach <b>Espèces cibles</b> : <i>Grand cuivré, Martin-pêcheur, cigogne noir</i>  <u>Objectifs (e.a.)</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % contrats biodiversité ou MAE équivalentes,</li> <li>• Renaturation des cours d'eau et création des mégaphorbiaies</li> <li>• Conversion des résineux en feuillus</li> <li>• Restauration des sources et des sources pétifiantes</li> <li>• Conversion des labours en prairies</li> </ul>	82	21%
	<b>Hotspot HS1</b>	<b>Triton crêté (HS1)</b> : Tous les plans d'eau (BK08) du milieu ouvert qui figurent comme habitat ou habitat potentiel pour le triton crêté (3 mares colonisées) <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations des plans d'eau</li> <li>• Création de nouvelles mares pour relier les différentes populations du site et des autres sites</li> <li>• Extensification des prairies aux alentours des mares installation des zones tampon</li> <li>• Sécurisation des plans d'eau par achat</li> </ul>	10 mares	

		<b>Hotspot HS2</b>	<b>Pelouses sèches et landes (HS2) :</b> <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fauchage ou pâturage des pelouses calcaires et restauration par débroussaillage ou à partir de prairies maigres de fauche.</li> <li>Restauration des landes sur les sites potentiels suivis d'une gestion adaptée à l'habitat.</li> </ul>	4 – 5 ha	
<b>Zonage Prairies : ZP</b>	Prairies, pelouses sèches et stades d'embiissonement, vergers et habitats ponctuels à l'intérieur du paysage agricole tels que sources, plans d'eau, ...	<b>ZP3</b> : les prairies moins prioritaires <b>Objectifs :</b> Amélioration ou création de vergers		297	<1%
<b>Zonage Forêts : ZF</b>	Complexe d'habitats forestiers et plantations forestières. Différents âges et compositions des peuplements avec ou sans microhabitats (rochers, falaises, mardelles, cours d'eaux). <b>Espèces cibles :</b> Murin de Bechstein, Grand Murin, Pic mar, Pic noir, Trichomanès remarquable, ...	<b>ZF2</b> : Forêts prioritaires - <b>Enjeux</b> « biodiversité » Principalement les massifs dominés par des chênaies et hêtraies ou forêts avec une qualité d'habitat élevée pour le Murin de Bechstein (ou Pic mar comme bonne espèce indicatrice) <b>Objectifs (e.a) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'arbres biotopes 8/ha et désignation d'îlots de vieillissement et du bois mort</li> <li>Favoriser le rajeunissement de chênes</li> <li>Création de lisières</li> <li>Restauration des landes</li> <li>Réduction de la pollution lumineuse</li> </ul>	624	73 %	
		<b>ZF3</b> : Forêts moins prioritaires : Des massifs partiellement dominés par des résineux ou des feuillues jeunes. <b>Objectifs (e.a) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'arbres biotopes 4/ha et/ou îlots de vieillissement et du bois mort (selon circulaire) en FS</li> <li>Conversion successive des peuplements résineux en feuillues</li> <li>Création de lisières/ corridors</li> </ul>	974	60 %	
<b>Zonage Carrière: ZC</b>	Plans d'eau et environs de la carrière d'Ernzen.	<b>ZC</b> : Création de nouvelles mares et plans d'eau et entretien de 6 mares <b>Espèces cibles :</b> Alyte accoucheur, Crapaud calamite		27	0%

## 7.2 Les objectifs opérationnels 2016-2026

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale, et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs les dix prochaines années.

Objectifs opérationnels : ZPA-Plaine alluviale			Dimension	Priorité	(Co-) financ.
Général	1.	<b>Extensification sur 100 % des surfaces agricoles</b> situées à l'intérieur de la zone alluviale par fauchage ou pâturage - Prolongation des contrats de biodiversité existants (13ha)	61 ha	1	Biodiv
	2.	- Par de nouveaux contrats de biodiversité ou MAE équivalents (48 ha)			Biodiv
	3.	<b>Restauration des 10% de forêts alluviales</b> potentielles 39 ha par l'enlèvement successif des résineux	4 ha	1	Subsides forêts
	4.	<b>Monitoring</b> • Installation de deux placettes (1x en amont, 1x en aval du site) pour surveiller la qualité de l'eau ainsi que le Chabot commun	2017	1	Divers
	5.	• Terminer le monitoring et établir un plan de lutte contre les plantes invasives (e.a. <i>Balsamine de l'Himalaya</i> , <i>Berce du Caucase</i> )	2018	2	Divers
	6.	<b>Restauration/Protection de sources</b> • <b>Sources pétrifiantes 7220</b> : ID :102 / 345 ;selon la cartographie des sources de la station biologique NP Möllerdall 100% public	2 sources		Fonds Eau
	7.	• <b>Sources pas pétrifiantes (BK05)</b> : (ID : 317/ 319/ 105/ 98/ 99/ 93/ 87/ 69)	8 sources		Fonds Eau
Zonages très prioritaires	<b>ZPA1a : Vallée de l'Ernz blanche Fischbach à Ermsdorf (47.5 ha/ 8,3km)</b>				
	8.	<b>Aplanir les berges</b> de l'Ernz Blanche (mesure DCE ID : 796, 789, 781 et 794)	2680 m	1	Fonds Eau
	9.	Restauration de la <b>continuité écologique</b> par l'installation de 2 passes à poisson (DCE réf 782, 788)	2 passes poissons	1	Fonds Eau
	10.	Dispositif de <b>montaison de poissons</b> (DCE réf 3010, 2950, 2949, 793)	4 échelles	1	Fonds Eau
	11.	<b>Modernisation de la station d'épuration</b> à Medernach (Code Stat : STEP_710_B001) et Fischbach (STEP_504_B002)	2 stations	1	Fonds Eau
	12.	<b>Transformation des peuplements résineux</b> en forêts feuillues le long de l'Ernz blanche et de ses affluents (50% de 2,4 ha)	1,2 ha	1	ANF
	13.	<b>Développement de mégaphorbiaies</b> (ou roselières) sur 5 à 10 m sur les deux cotés sur les surfaces agricoles (20% de 8,3/ 16.6 km)	1600 m	1	Biodiv
	14.	Renaturation de l'Ernz Blanche : <b>étude de faisabilité</b> d'une renaturation en aval de Medernach	2019	1	Fonds Eau
	15.	<b>Acquisitions foncières</b> pour sécurisation resp. la renaturation de prairies humides dans la future réserve naturelle Koedinger Brill	5 ha	1	Divers
	<b>ZPA1b : Manzebaach et Wisebaach entre Meysembourg et Ernzen (43,5 ha/ 4,5 km)</b>				
	16.	<b>Acquisitions foncières des prairies</b> humides/bandes tampon pour sécuriser les populations du <b>Grand Cuivré</b>	3 ha	1	
	17.	<b>Installation d'une zone tampon</b> de 10 m de chaque côté le long des ruisseaux <b>Manzebaach et Wisebaach</b> . (100% de 2km) en milieu ouvert, ( <i>création de mégaphorbiaies par fauchage 2 ans sur 5</i> )	2 000 m	1	Biodiv
	18.	<b>Protection des sources</b> : Installation d'une zone tampon herbacée (10 m) autour des sources en milieu ouvert	3 sources	1	Biodiv

19.	Conversion des <b>peuplements résineux en forêts feuillues</b> le long de la Manzebaach (50 % de 4 ha)	2 ha	2	ANF
-----	--	------	---	-----

<b>Objectifs opérationnels : ZP-Prairies (297 ha)</b>		Dimension	Priorité	(Co-) financ.
20.	<b>Extensification des prairies par des programmes d'extensification :</b>	31 ha	1	Biodiv
21.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation des contrats de biodiversité existants</li> </ul>	10 ha	2	Biodiv
22.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation des biotopes existants en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité</li> <li>• Restauration de 10% des prairies habitats potentiels par contrats biodiversité et renaturation si besoin (100 ha indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung)</li> </ul>	10 ha	2	Biodiv
23.	<b>Analyse des étables</b> au niveau de leurs accessibilité pour le <b>Murin à oreilles échancrées</b> (et adapter le cas échéant l'accès)	2019	2	Divers
24.	<b>Restauration des sources</b> (BK08) (ID : 89/ 91/ 99 – prioritaires selon la cartographie des sources de la station biologique Müllerthal)	3 sources	2	Divers
25.	<b>Amélioration et entretien de vergers existants</b> (classés « B »)	3 ha	2	Divers
26.	<b>Combinaison des enjeux « Zones de Protection des sources d'eau potable » et « restauration d'habitats en zone Natura 2000 »</b> <b>Plateaux du Kengert, Groussheck, Aechelbour et Bollert (sur 20% des surfaces):</b>	6ha	2	Divers
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration de prairies maigres de fauche/vergers/pelouses maigres sableuses par conversion de labours ou extensification de prairies permanentes ou temporaires, respectivement installation d'un projet d'agroforesterie.</li> </ul>			
27.	Création de nouveaux vergers	5 ha	3	Divers
28.	Achat pour sécurisation ou restauration de prairies 6510 ou 6210*	8 ha	3	Divers

		<b>HS1 « Triton crêté »</b>			
<b>Hotspots</b>	29.	Installation d'une zone tampon à végétation basse de 30 m autour des plans d'eau abritant le Triton crêté. (Ouschtert-prairies)	3 mares	1	Divers
	30.	Restauration d'une mare afin de garantir le niveau d'eau nécessaire à la reproduction du Triton crêté (ID : 501) (Ouschtert-forêt)	1 mare	1	Divers
	31.	Extensification des prairies aux alentours des mares par des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes	6 ha	1	Biodiv
	32.	Création de nouvelles mares aux alentours pour améliorer le maillage écologique (à l'extérieur du site) pour relier au site de l'Ernz Noire LU0001011) (1 corridor direction Grevenhaff : 3 mares, 1 corridor direction Ueligsmillen/Seitert/Landschent : 10 mares )	13 mares	1	divers

	33.	Sécurisation par achat des prairies entourant les mares à Triton crêté (à partir 2020 si mesures d'extensification ne sont pas prises)	2 ha	2	divers
	<b>HS2 « Landes et Pelouses calcaires » (lieu-dit « Lock, Bakes et Stackbur »)</b>		<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(Co-) financ.</b>
	34.	Débroussaillage pour <b>restaurer la lande à callune</b> au lieu-dit "Lok" à Nommern	1 ha	1	Divers
	35.	Débroussaillage et fauchage d'entretien pour restaurer les pelouses sèches (6210) dégradées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au lieu-dit « Backes », parcelles cadastrales publiques : 867/1786 ; 866/1785 : 0,8 ha</li> <li>• au lieu-dit « Stackbur », parcelles cadastrales publiques : 917/0 : 0,45 ha</li> <li>• parcelle FLIK privé : P0877248 (1,9 ha hors site)</li> </ul>	1,3 ha	1	ANF, Biodiv
	36.	Restauration des formations à genévrier entre Nommern et Medernach	0,5 ha	1	Biodiv, LIFE Orchis
	37.	<b>Restauration de landes</b> (selon cartographie de potentialités établie par la station biologique NP Möllerdall ; biotopes N° : 2,3,5,6,7,8) (voir carte forêts pour les sites potentiels)	0,5 ha	2	ANF
<b>Objectifs opérationnels : ZF-Forêts (1598 ha)</b>			<b>Dimension</b>	<b>Priorité</b>	<b>(Co-) financ.</b>
Mesures générales	38.	<b>Forêt soumise (FS)<sup>10</sup></b> : Maintien d'un niveau minimum de 4 arbres morts et 4 arbres à cavité et îlots de vieillissement de 10% de la surface (Selon circulaire ANF décembre 2013)		1	ANF
	39.	Identification et protection des stations de Trichomanes speciosum (12 stations) et du Dicranum viride (3 stations) pour assurer leur conservation	15 stations	1	Divers
	40.	<b>Monitoring des chauves-souris</b> et adaptation du nombre d'arbres biotopes et du bois mort en fonction des résultats (minimum tous les 6 ans)	2019	1	MDDI
Zonages prioritaires	<b>ZF2a : Nommern-Nommerlayen (Total : 183 ha - FS : 153 ha)</b>				
	41.	<b>FS</b> : Marquage de min. 8 arbres biotopes/à cavités sur 50% de la surface à qualité élevée pour les besoins du Murin de Bechstein (Parcelles 2 et 4 et partiel. 16, F.D.C.) → (selon circulaire ANF 2013 et plan d'action Bechstein)	23 ha	1	ANF
	42.	<b>FS</b> : Création d'îlot(s) de vieillissement Suggestions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie en parcelle 1 et 2: F.D.C.</li> <li>• Parcelle 1 parquet 3 (CNE Nommern hors site)</li> <li>• Parcelle 4 (Albuerg) F.D.C. (Anc. A.v.i., Larochette-Nommern)</li> <li>• Parcelle 16 (Schanzgruef) (Anc. A.v.i., Larochette-Nommern)</li> </ul>	11 ha	1	ANF

<sup>10</sup> FS : Forêt soumise/ FP : Forêt privée

43.	Création de lisières extérieures (30% de 1800m) d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (de préférence à proximité des biotopes) (Parcelles 1, 2, 8 du F.D.C. <sup>11</sup> ; PC 1 Nommern CNE)	540 m	1	ANF
<b>ZF2b : Massif forestier à l'Est de Schrondweiler (Total : 82 ha - FS : 82 ha)</b>				
44.	<b>FS</b> : Création d'un îlot de vieillissement sur la parcelle n° 13 (Nommern, CNE)	14 ha	1	ANF
45.	<b>FS : Maintien (Marquage)</b> de 8 arbres biotopes par ha sur 1/3 du peuplement de chênaies	15 ha	1	ANF
46.	Restauration de pelouses sèches et/ou de la formation à genévrier par enlèvement successif du peuplement de <i>Pinus nigra</i> (Parcelle 14, Parquets 2 & 6, Nommern CNE)	1,5 ha	1	ANF
47.	Création de lisières extérieures et intérieures (30% de 2500m) d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (de préférence à proximité des biotopes) : Parcelles 13-19, Nommern CNE.	750 m	1	ANF
<b>ZF2c : Massifs forestiers de Meysembourg (Total : 259 ha - FS : 152 ha)</b>				
48.	<b>FS</b> : Maintien (et marquage) de 8 arbres biotopes/ha Suggestions : parcelles forestières n°1 et 2, Larochette Dom, habitat potentiel élevé plan Action Bechstein)	38 ha	1	ANF
49.	<b>FS</b> : Création de lisières extérieures (30% de 1200m) ou intérieures d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (parcelles n° 1 et 9 Larochette CNE)	500 m	1	ANF
50.	<b>FS</b> : Création d'îlots de vieillissement (emplacement à titre indicatif): parcelle 5, parquet 3 (Larochette CNE) 3 ha parcelle 4, parquet 2 (Larochette DOM) 1,5 ha	4,5 ha	1	ANF
51.	<b>FP : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotopes/ilôts de vieilli./...)</b> sur 25% de 36 ha des forêts du <u>Seitert près de Erzen</u> , (habitat potentiel élevé plan Action Bechstein)	9 ha	1	subsidés forêts
52.	Maintien <b>et restauration des forêts de ravin</b> existants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Enlever les résineux et peuplements non en station à Meysembourg / Larochette: 2,5 ha (WBK ID: 0212)</li><li>• Création d'îlot(s) de vieillissement : Scherbaach / Heffingen: 1,8 ha (WBK ID: 0030)</li></ul>	4,3 ha	3	ANF & subsidés forêts
53.	<b>Restauration des falaises sensibles par gestion de la végétation ligneuse autour des falaises</b> en accord avec les experts ornithologiques, des ptéridologues et des bryologistes. (WBK ID : Larochette : 0058, 0187 (falaises calcaires)). <b>Critères:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• bord des routes et du Müllerthal Trail,</li><li>• exposition Sud</li><li>• absence de bryophytes</li></ul>	+/- 0,2 ha	1	ANF

<sup>11</sup> F.D.C. : Fonds de Compensation, CNE : Commune.

	54.	<b>FS</b> : Conversion successif de 20% des résineux en feuillus dans la forêt soumise dans le zonage prioritaire (ZF2) (28 ha)	5,6 ha	1	ANF
	55.	<b>FP</b> : Conversion successif de 10% des résineux en feuillus dans la forêt privée dans le zonage prioritaire (ZF2) (44,6 ha)	4,5 ha	1	
<b>ZF2d : Massifs forestiers du Seitert et Ho à Fischbach (Total : 100 ha – FS : 67 ha)</b>					
	56.	<b>FS</b> : Maintien (Marquage) de <b>8 arbres biotopes par ha</b> dans les chênaies Suggestions : parcelle 17 parquet 4, parcelle 16 parquets 4 et 3, Fischbach CNE	5ha	1	

<b>ZF3 : Autres forêts (Total : 974 ha - FS : 588 ha)</b>					
<b>Zonage moins prioritaire</b>	57.	<b>FS</b> : Création de lisières extérieures d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (15% de 1300 m)	200 m	3	ANF subsidés
	58.	<b>FS</b> : Maintien ou création d'un flot de vieillissement (emplacement à titre indicatif): <ul style="list-style-type: none"> <li>• F.D.C. : parcelles 5,6,7 PQ1,15 (en partie) : 3,2 ha</li> <li>• Larochette (Domaine) : parcelle 4/ PQ12 : 2,2 ha</li> <li>• Fischbach (CNE) : Parcelle 15/ PQ4 : 3,2 ha ; Parcelle 17/PQ4 : 2,8 ha</li> </ul>	11,4 ha	3	ANF
	59.	<b>Restauration des falaises sensibles par gestion de la végétation ligneuse autour des falaises</b> en accord avec les experts ornithologiques et des ptéridologues et des bryologistes. (WBK ID : Larochette : 003, 015, 072, 082, 0251 ;Fischbach : 0176, 0177 ; Nommern 009)  <b>Critères:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bord des routes et du Müllerthal Trail,</li> <li>• exposition Sud</li> <li>• absence de bryophytes</li> </ul>	1 ha	3	ANF

<b>Objectifs opérationnels ZC : Carrière Ernzen (26 ha)</b>			Dimension	Priorité	(Co-) financ.
<b>Général</b>	60	Création de nouvelles mares et plans d'eau comme zones de frai pour les amphibiens dans un périmètre immédiat de la carrière. ⇒ Espèces cibles : Crapaud calamite, Alyte accoucheur	2 mares	2	Divers
	61	Entretien des 6 mares/plans d'eau existants, débroussaillage si besoin	6 mares (si besoin)	3	Divers

# **Annexes**

**Table des cartes**  
**Cadre juridique**

# Cadre juridique

- Directive habitats (92/43/CEE)
- La loi modifiée concernant la protection de la nature et des ressources naturelles du 19 janvier 2004
- Le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation

Le règlement en question retient pour le site LU0001015 « Vallée de l'Ernz blanche » les éléments suivants p. 3837 :

- (a.) Maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Ernz blanche et de ses affluents
- (b.) Maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches à callune (4030), des pelouses sèches (6210\*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) protection des grottes non exploitées par le tourisme (8310)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0\*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du *Asperulo-Fagetum* (9130) et du *Luzulo-Fagetum* (9110)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Grand murin *Myotis myotis*

Ces objectifs de protection ont été communiqués à la Commission via les formulaires standards (Standard data forms) et constituent les fondements pour l'élaboration du présent plan de gestion.

Pour le site figure encore comme objectif de protection 13 espèces de l'annexe II, *Accipiter gentilis*, *Alcedo atthis*, *Bubo bubo*, *Ciconia nigra*, *Cottus gobio*, *Dryocopus martius*, *Lanius excubitor*, *Lullula arborea*, *Milvus migrans*, *Milvus milvus*, *Myotis bechsteinii*, *Myotis emarginatus*, *Trichomanes speciosum* et des habitats supplémentaires mentionnés ci-dessous. Ces objectifs de protection ont été communiqués à la Commission via les formulaires standards<sup>1</sup> et doivent également être pris en compte lors de l'élaboration du PG.

---

<sup>1</sup> <http://natura2000.eea.europa.eu/Natura2000/SDF.aspx?site=LU0001015>

# Table de cartes

Carte 1 : Aperçu général

Carte 2 : Cadastre public

Carte 3 A et B: Habitats

Carte 4 : Etat de conservation des habitats

Carte 5 : Mesures contractuelles (milieu ouvert)

Carte 6 : Espèces

Carte 7 : Zonages

Carte 8 : Enjeux « Eau »

Carte 9 : Objectifs plaine alluviale

Carte 10 : Objectifs prairies, carrière et hotspots

Cartes 11 : Objectifs Forêts

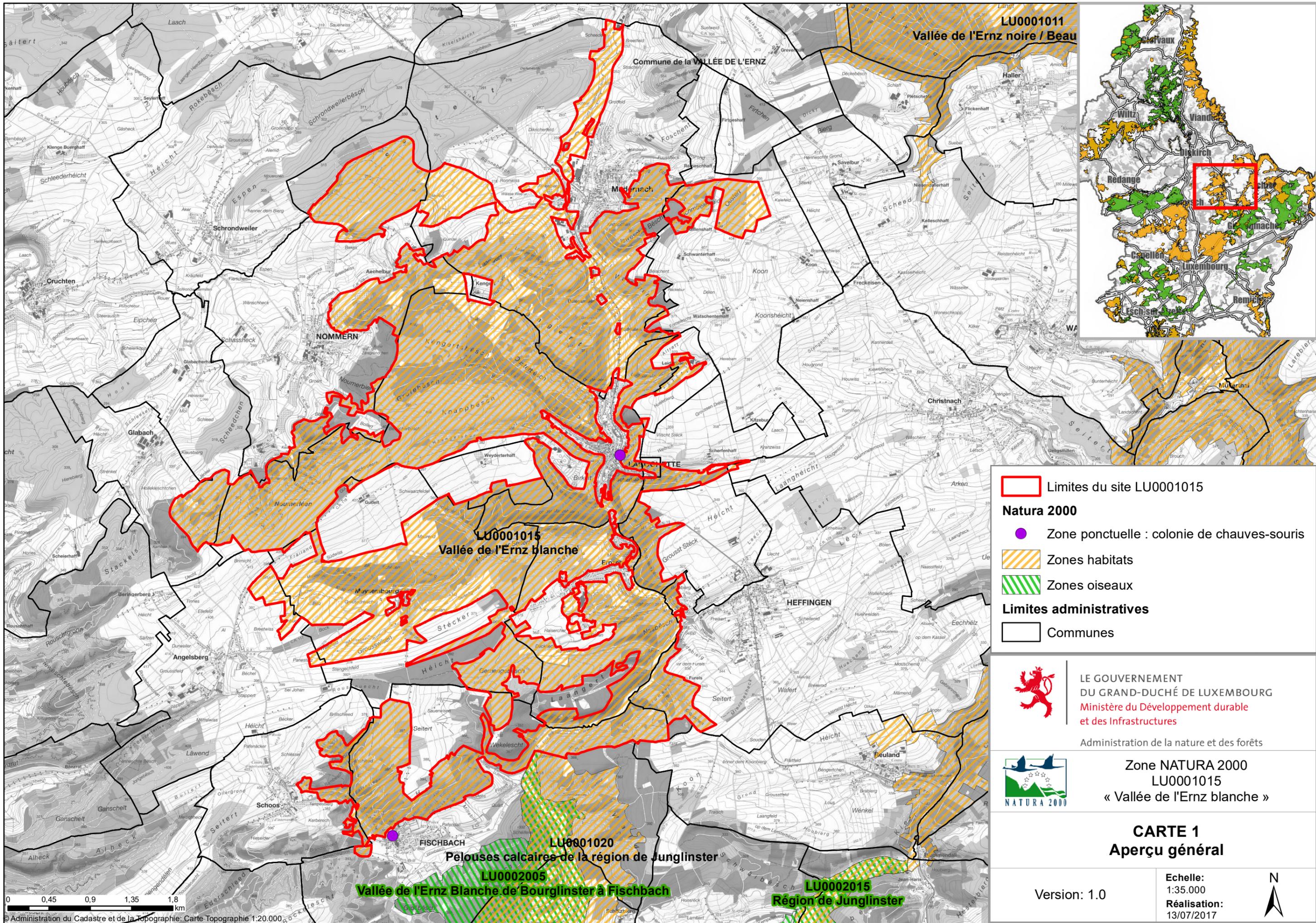
***Attention : les cartes fournies sont au format A3. Pour une impression A4, il faut spécifiquement adapter les paramètres d'impression (adapter l'impression à la page)***

## Résumé

La zone de conservation spéciale LU0001015 « Vallée de l'Ernz blanche » d'une surface de 2014 ha comprend les massifs forestiers entourant la vallée de l'Ernz blanche entre Fischbach et Ermsdorf, ainsi que le paysage agricole qui s'étend sur le Keuper au nord de Medernach. Ce site Natura 2000 est dans la continuité des zones LU0001020 « Pelouses calcaires de la région de Junglinster » et LU0002005 « Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach ». La zone est caractérisée par les pentes rocheuses du grès de Luxembourg qui bordent les vallons étroits façonnés par l'Ernz blanche et ses affluents. Les pentes rocheuses abritent une végétation hautement spécialisée notamment le Trichomanès remarquable, espèce figurant à l'annexe II de la directive habitats. Elles sont également site de nidification pour l'hibou Grand-duc d'Europe et les faucons pèlerin. Le principal intérêt du site réside dans les habitats forestiers et plus spécialement les forêts alluviales résiduelles le long de l'Ernz blanche. Sur les pentes et plateaux entourants prédominent des hêtraies anciennes, qui sont habitat et territoire de chasse pour les trois espèces de chauve-souris du genre *Myotis* listées à l'annexe II. A noter également l'importance du site pour les amphibiens, dont le triton crêté, très rare au Luxembourg et du crapaud calamite, pour lequel la carrière d'Ernzen représente l'unique site de reproduction au Luxembourg.

## Zusammenfassung

Das Habitatschutzgebiet LU0001015 „ Vallée de l'Ernz blanche ” mit einer Fläche von 2014 ha umfasst die Waldgebiete rund um das Tal der Weißen Ernz zwischen Fischbach und Ermsdorf, sowie einen Teil der landwirtschaftlichen Flächen der sich nördlich von Medernach ausstreckenden Keuperlandschaft. Das Natura 2000-Gebiet grenzt an die Gebiete LU0001020 « Pelouses calcaires de la région de Junglinster » und LU0002005 « Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach ». Das Gebiet wird hauptsächlich charakterisiert durch die Felsformationen des Luxemburger Sandsteins in welche die Weiße Ernz und ihre Nebenflüsse tiefe Täler eingeschnitten haben. Die Felsen beherbergen eine hochspezialisierte Vegetation, wobei insbesondere das Vorkommen den Prächtigen Hautfarn hervorstreichen ist. Daneben dienen die Felsen aber auch den seltenen Uhu und Wanderfalken als Nistplatz. Das Hauptinteresse des Gebietes liegt jedoch in seinen Wäldern, allen voran den reliktschen Auwaldvorkommen entlang der Weissen Ernz. Die Hänge und Plateaus sind mit alten Buchenwäldern bestockt, die Lebensraum und Jagdrevier für drei der in Anhang II der FFH-Richtlinie vorkommenden Fledermausarten der Gattung *Myotis* bieten. Hervorzuheben ist aber auch die Bedeutung des Gebietes für Amphibien, insbesondere für den seltenen Kammolch und die Kreuzkröte, für letztere stellt der Steinbruch bei Ernzen das einzige Reproduktionsgebiet in Luxemburg dar.



**Limites du site LU0001015**

**Natura 2000**

- Zone ponctuelle : colonie de chauves-souris
- Zones habitats
- Zones oiseaux

**Limites administratives**

- Communes

 LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

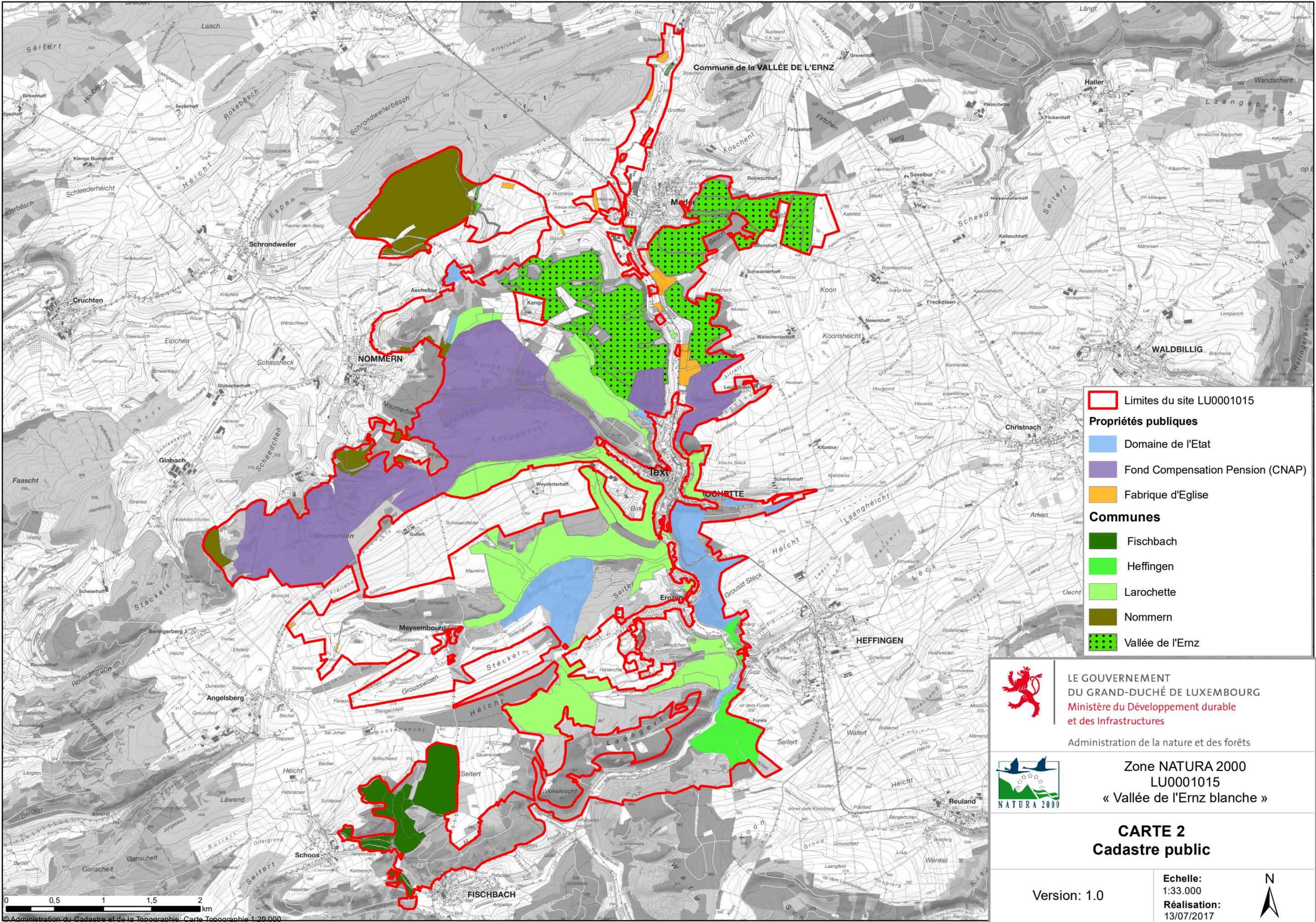
 Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 1**  
**Aperçu général**

Version: 1.0

Echelle:  
1:35.000  
Réalisation:  
13/07/2017





- Limites du site LU0001015
- Propriétés publiques**
- Domaine de l'Etat
- Fond Compensation Pension (CNAP)
- Fabrique d'Eglise
- Communes**
- Fischbach
- Heffingen
- Larochette
- Nommern
- Vallée de l'Ernz



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



**Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »**

**CARTE 2  
Cadastre public**

Version: 1.0

Echelle:  
1:33.000  
Réalisation:  
13/07/2017



- Limites du site LU0001015
- Cours d'eau
- Habitats ponctuels communautaires et nationaux**
- BK05 - Sources
- K 7220 - Sources pétrifiantes
- 8220 / 8310 - Falaises
- H 4030 - Landes sèches à Callune
- Habitats**
- Biotope nationaux (Art.17)**
- BK04 - Magnocaricaine
- BK05 - Sources
- BK06 - Roselière
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux
- BK08 - Plan d'eau
- BK09 - Vergers
- BK10 - Prairies humides duCalthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- Habitats communautaires**
- 3150 - Eaux eutrophes
- 4030 - Landes sèches à Callune
- 6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Falaises calcaires
- 8220 - Falaises siliceuses
- 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies pédonculées (Carpinus betuli)
- 9180\* - Forêt de ravin du Tilio-Acerion
- 91E0\* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



**Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »**

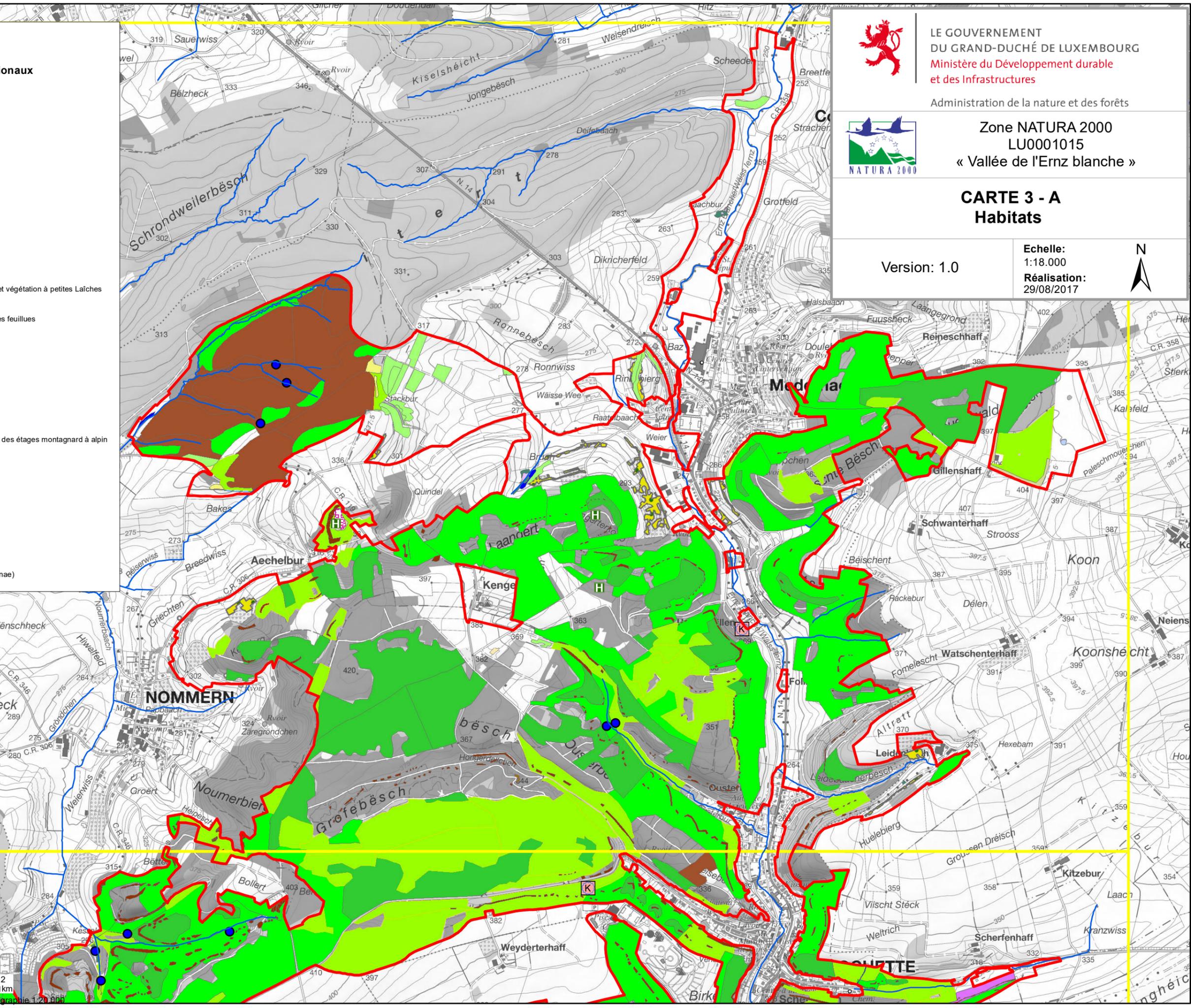
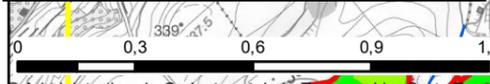
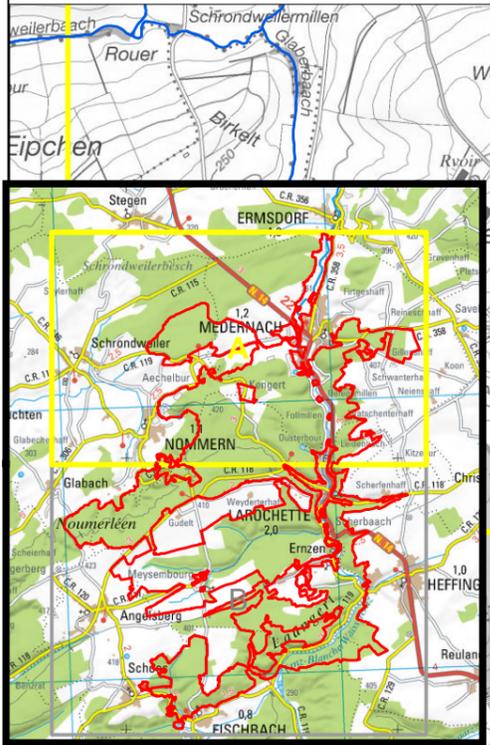
**CARTE 3 - A  
Habitats**

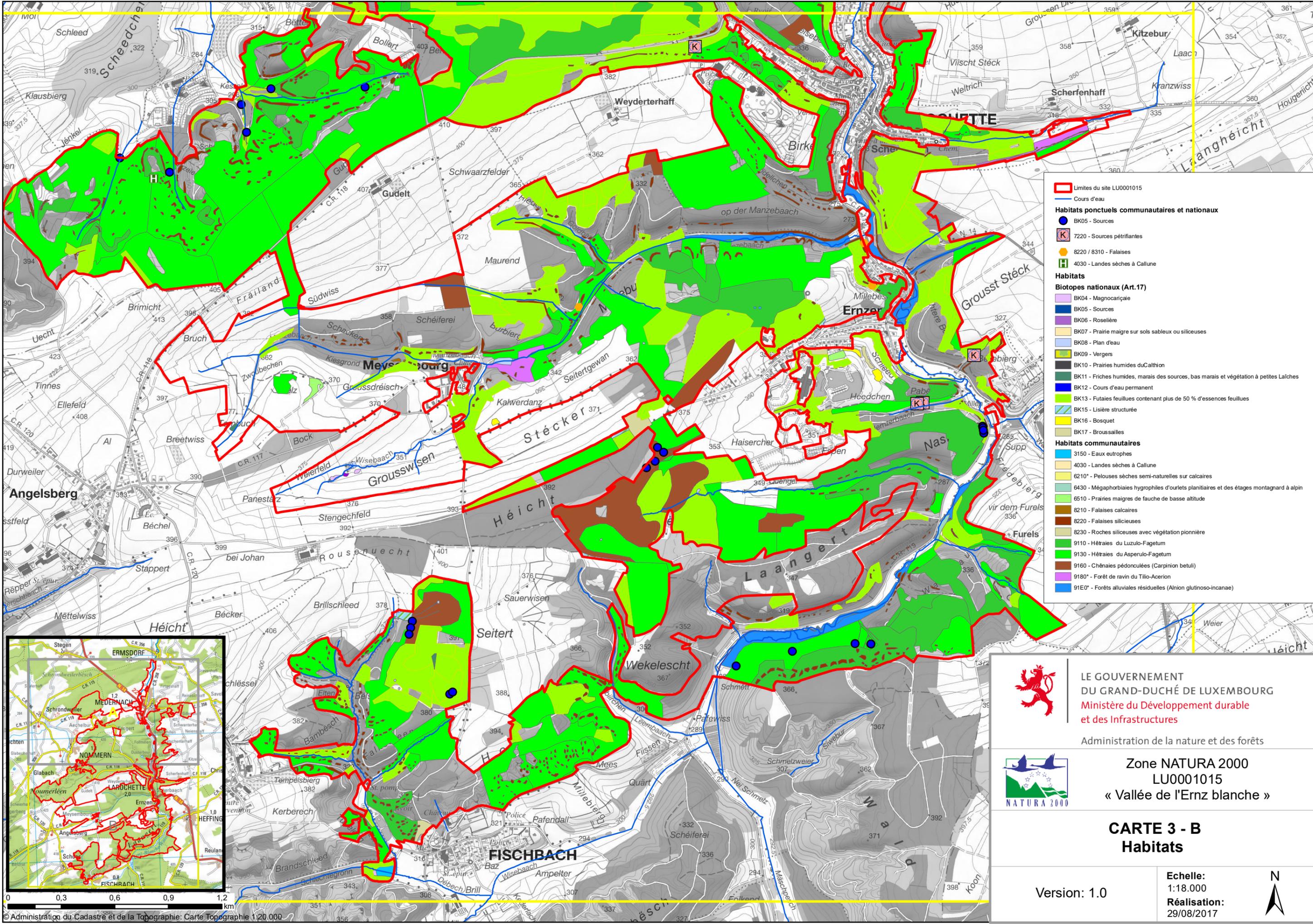
Version: 1.0

Echelle:  
1:18.000

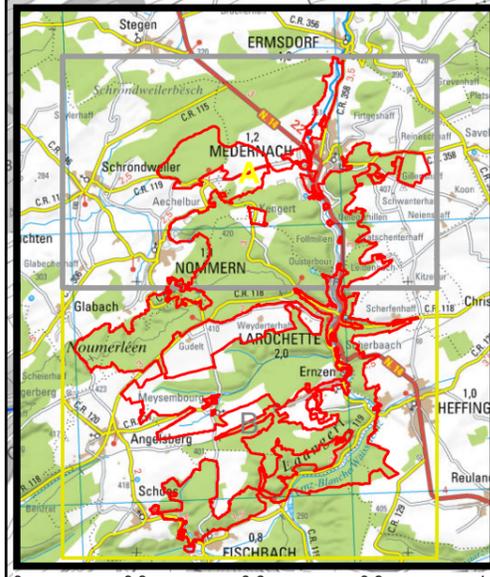
Réalisation:  
29/08/2017







- Limites du site LU0001015
- Cours d'eau
- Habitats ponctuels communautaires et nationaux**
- BK05 - Sources
- K 7220 - Sources pétrifiantes
- 8220 / 8310 - Falaises
- H 4030 - Landes sèches à Callune
- Habitats**
- Biotores nationaux (Art.17)**
- BK04 - Magnocariçale
- BK05 - Sources
- BK06 - Roselière
- BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceuses
- BK08 - Plan d'eau
- BK09 - Vergers
- BK10 - Prairies humides du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- Habitats communautaires**
- 3150 - Eaux eutrophes
- 4030 - Landes sèches à Callune
- 6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Falaises calcaires
- 8220 - Falaises siliceuses
- 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 9110 - Hétraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hétraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies pédonculées (Carpinon betuli)
- 9180\* - Forêt de ravin du Tilio-Acerion
- 91E0\* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)





**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



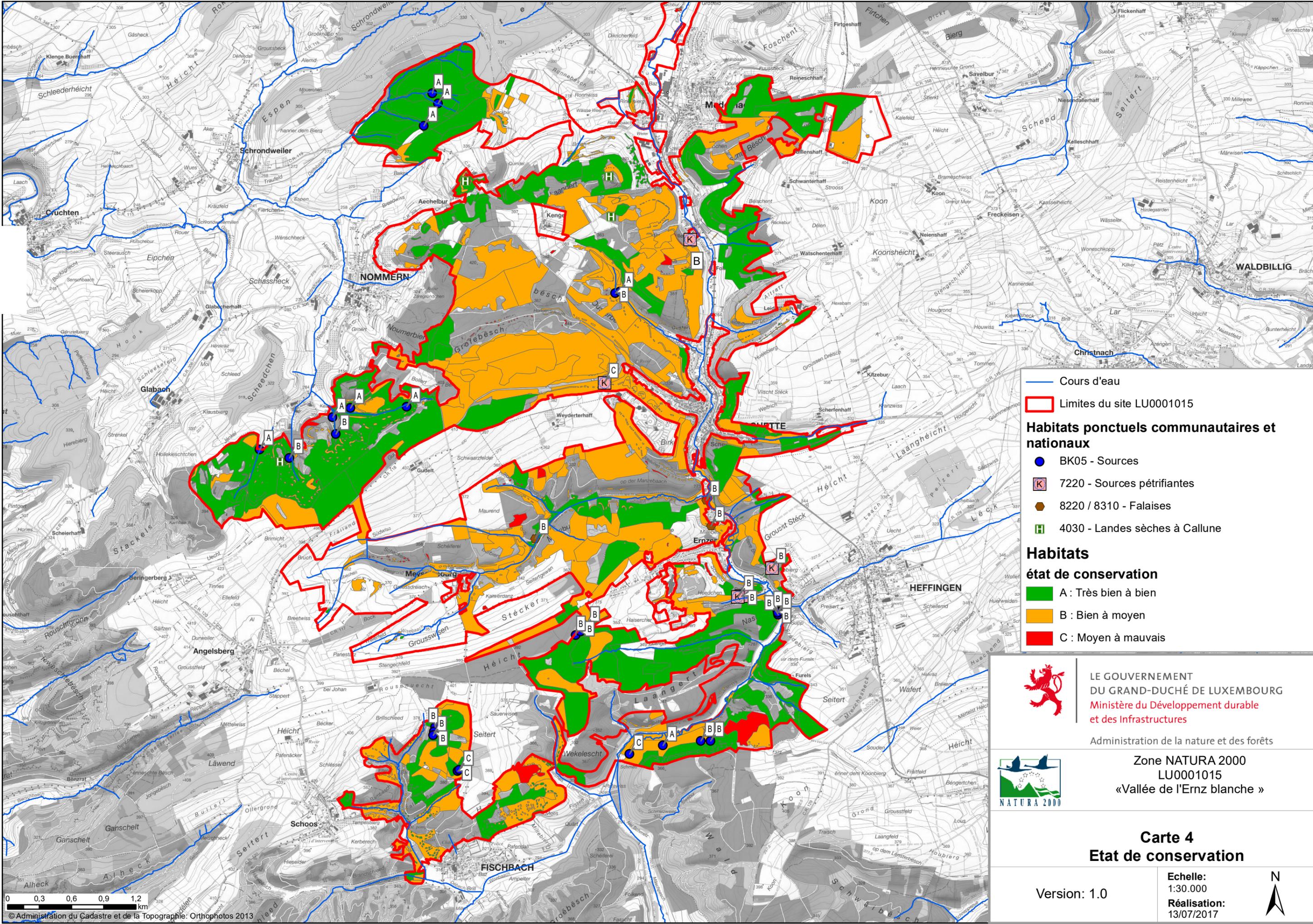
**Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »**

**CARTE 3 - B  
Habitats**

Version: 1.0

Echelle:  
1:18.000  
Réalisation:  
29/08/2017





— Cours d'eau

▭ Limites du site LU0001015

**Habitats ponctuels communautaires et nationaux**

- BK05 - Sources
- ▭ K 7220 - Sources pétifiantes
- ◆ 8220 / 8310 - Falaises
- 4030 - Landes sèches à Callune

**Habitats état de conservation**

- A : Très bien à bien
- B : Bien à moyen
- C : Moyen à mauvais

 LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

 Zone NATURA 2000  
LU0001015  
«Vallée de l'Ernz blanche»

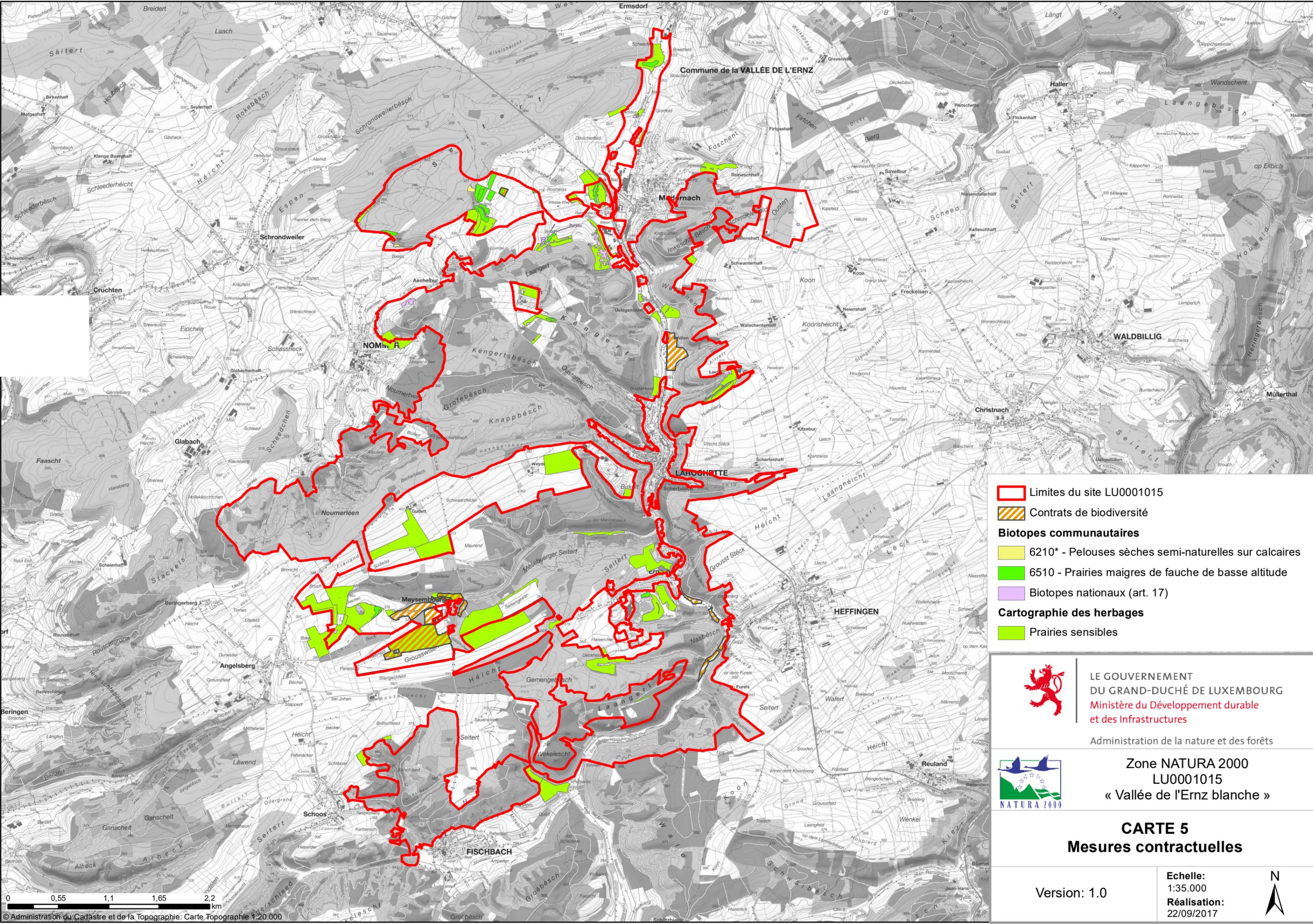
**Carte 4**  
**Etat de conservation**

Version: 1.0

Echelle:  
1:30.000

Réalisation:  
13/07/2017





-  Limites du site LU0001015
-  Contrats de biodiversité
- Biotoypes communautaires**
-  6210\* - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  Biotoypes nationaux (art. 17)
- Cartographie des herbages**
-  Prairies sensibles



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



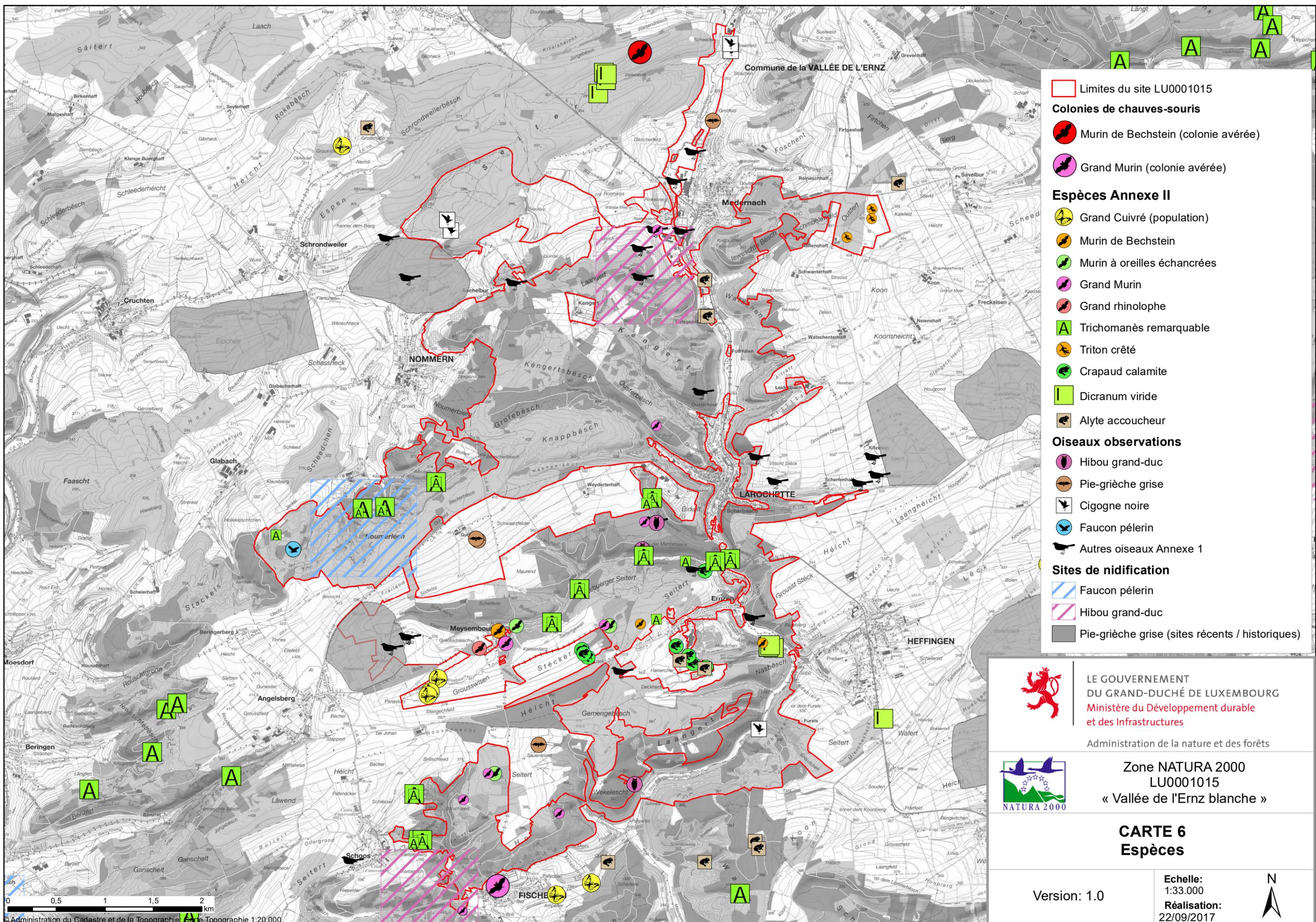
Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 5**  
**Mesures contractuelles**

Version: 1.0

Echelle:  
1:35.000  
Réalisation:  
22/09/2017





- Limites du site LU0001015
- Colonies de chauves-souris**
- Murin de Bechstein (colonie avérée)
- Grand Murin (colonie avérée)
- Espèces Annexe II**
- Grand Cuivré (population)
- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées
- Grand Murin
- Grand rhinolophe
- A Trichomanès remarquable
- Triton crêté
- Crapaud calamite
- L Dicranum viride
- Alyte accoucheur
- Oiseaux observations**
- Hibou grand-duc
- Pie-grièche grise
- Cigogne noire
- Faucon pèlerin
- Autres oiseaux Annexe 1
- Sites de nidification**
- / / / Faucon pèlerin
- / / / Hibou grand-duc
- Pie-grièche grise (sites récents / historiques)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



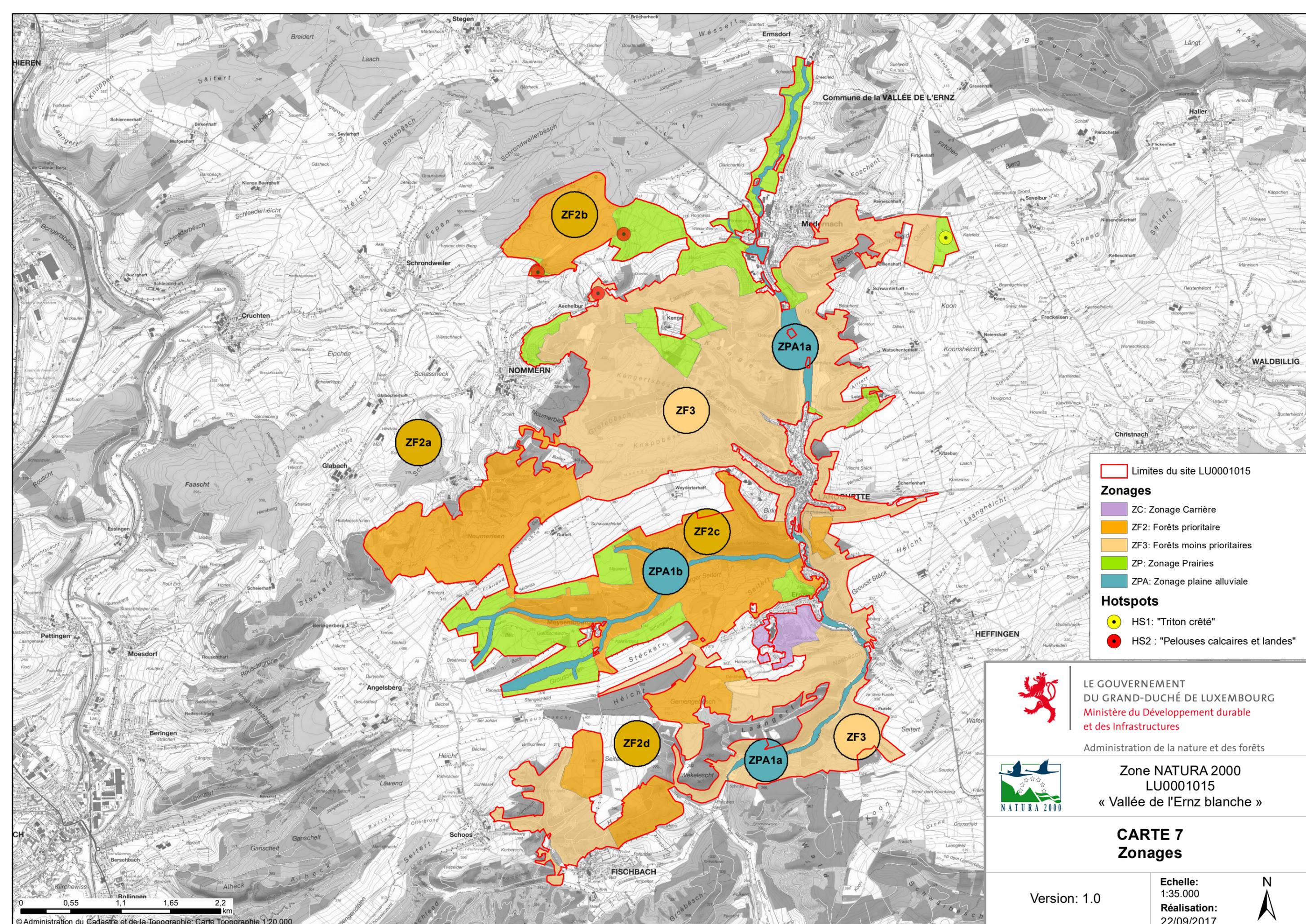
Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 6**  
**Espèces**

Version: 1.0

Echelle:  
1:33.000  
Réalisation:  
22/09/2017





**Limites du site LU0001015**

**Zonages**

- ZC: Zonage Carrière
- ZF2: Forêts prioritaire
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZP: Zonage Prairies
- ZPA: Zonage plaine alluviale

**Hotspots**

- HS1: "Triton crêté"
- HS2: "Pelouses calcaires et landes"

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

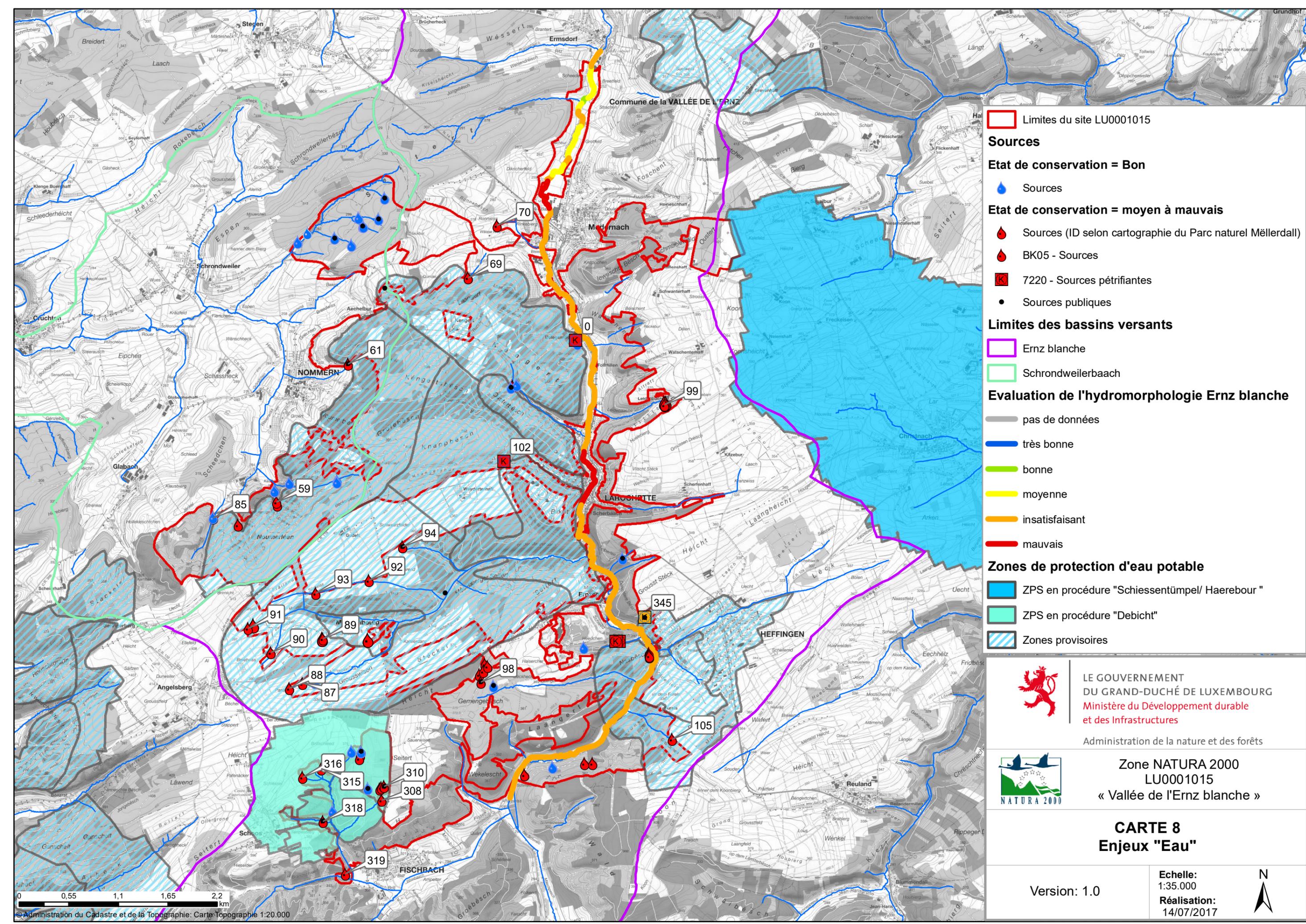
Administration de la nature et des forêts

Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

CARTE 7  
Zonages

Version: 1.0

Echelle:  
1:35.000  
Réalisation:  
22/09/2017



**Limites du site LU0001015**

**Sources**

**Etat de conservation = Bon**

- Sources

**Etat de conservation = moyen à mauvais**

- Sources (ID selon cartographie du Parc naturel Mëlldall)
- BK05 - Sources
- 7220 - Sources pétifiantes
- Sources publiques

**Limites des bassins versants**

- Ernz blanche
- Schrandweilerbaach

**Evaluation de l'hydromorphologie Ernz blanche**

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisant
- mauvais

**Zones de protection d'eau potable**

- ZPS en procédure "Schiesentümpel/ Haerebour "
- ZPS en procédure "Debicht"
- Zones provisoires


**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts


**Zone NATURA 2000  
LU0001015**  
 « Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 8**  
**Enjeux "Eau"**

Version: 1.0  
 Echelle: 1:35.000  
 Réalisation: 14/07/2017



 Limites du site LU0001015

 ZPA: Zonage plaine alluviale

 Cours d'eau

### Habitats communautaires

 91E0\* - Forêts alluviales existantes

### Mesures ZPA

 Stations d'épuration à moderniser

 Peuplements de résineux à enlever

### Mesures Directive Cadre Eau

#### Mesures linéaires

 [HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)

 [HY II.4] Démanteler les berges consolidées en les réaménager en berges naturelles

#### Mesures ponctuels

 [HY I.2] Dispositif de montaison des poissons

ZPA: Extensification sur 100 % des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone alluviale (61 ha) par fauchage ou pâturage  
- Prolongation des contrats de biodiversité existants (13ha)  
- Par de nouveaux contrats de biodiversité (48 ha)  
Restauration des forêts alluviales potentielles (10% de 39 ha potentiels) par l'enlèvement successif des résineux: 4 ha

ZPA1b Manzebaach et Wisebaach:  
- Acquisitions foncières des prairies humides/bandes tampon pour sécuriser les populations du Grand Cuivré: 3 ha.  
- Installation d'une zone tampon de 10 m de chaque côté le long des ruisseaux Manzebaach et Wisebaach. (100% de 2km) en milieu ouvert (2000 m)  
- Transformation des peuplements résineux en forêts feuillues le long de la Manzebaach: 2 ha

ZPA1a Vallée de l'Ernz blanche Fischbach à Ermsdorf:  
- Transformation des peuplements résineux en forêts feuillues le long de l'Ernz blanche et de ses affluents (50% de 2,3 ha).  
- Développement de mégaphorbiaies (ou roselières) sur 5 à 10 m sur les deux cotés sur les surfaces agricoles (20% de 8,3/ 16.6 km): 1600 m



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



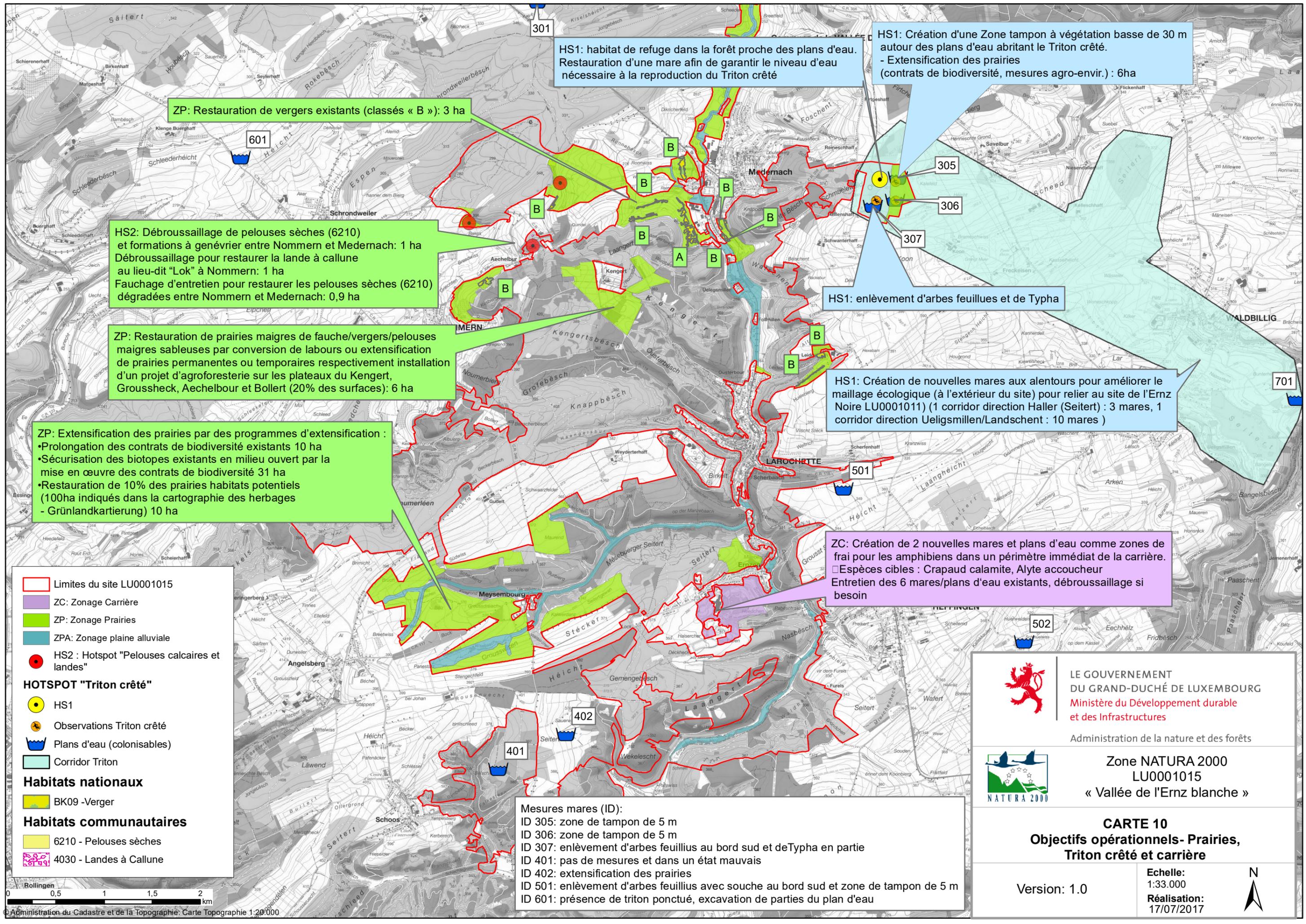
Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

## CARTE 9 Objectifs Zone Plaine alluviale

Version: 1.0

Echelle:  
1:35.000  
Réalisation:  
17/07/2017





HS1: habitat de refuge dans la forêt proche des plans d'eau. Restauration d'une mare afin de garantir le niveau d'eau nécessaire à la reproduction du Triton crêté

HS1: Création d'une Zone tampon à végétation basse de 30 m autour des plans d'eau abritant le Triton crêté. - Extensification des prairies (contrats de biodiversité, mesures agro-envir.): 6ha

ZP: Restauration de vergers existants (classés « B »): 3 ha

HS2: Débroussaillage de pelouses sèches (6210) et formations à genévrier entre Nommern et Medernach: 1 ha  
 Débroussaillage pour restaurer la lande à callune au lieu-dit "Lok" à Nommern: 1 ha  
 Fauchage d'entretien pour restaurer les pelouses sèches (6210) dégradées entre Nommern et Medernach: 0,9 ha

ZP: Restauration de prairies maigres de fauche/vergers/pelouses maigres sableuses par conversion de labours ou extensification de prairies permanentes ou temporaires respectivement installation d'un projet d'agroforesterie sur les plateaux du Kengert, Groussheck, Aechelbour et Bollert (20% des surfaces): 6 ha

ZP: Extensification des prairies par des programmes d'extensification :  
 •Prolongation des contrats de biodiversité existants 10 ha  
 •Sécurisation des biotopes existants en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité 31 ha  
 •Restauration de 10% des prairies habitats potentiels (100ha indiqués dans la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) 10 ha

HS1: enlèvement d'arbres feuillus et de Typha

HS1: Création de nouvelles mares aux alentours pour améliorer le maillage écologique (à l'extérieur du site) pour relier au site de l'Ernz Noire LU0001011 (1 corridor direction Haller (Seitert) : 3 mares, 1 corridor direction Ueligsmillen/Landschent : 10 mares )

ZC: Création de 2 nouvelles mares et plans d'eau comme zones de frai pour les amphibiens dans un périmètre immédiat de la carrière.  
 Espèces cibles : Crapaud calamite, Alyte accoucheur  
 Entretien des 6 mares/plans d'eau existants, débroussaillage si besoin

**Limites du site LU0001015**

**ZC: Zonage Carrière**

**ZP: Zonage Prairies**

**ZPA: Zonage plaine alluviale**

**HS2 : Hotspot "Pelouses calcaires et landes"**

**HOTSPOT "Triton crêté"**

HS1

Observations Triton crêté

Plans d'eau (colonisables)

Corridor Triton

**Habitats nationaux**

BK09 -Verger

**Habitats communautaires**

6210 - Pelouses sèches

4030 - Landes à Callune

Mesures mares (ID):  
 ID 305: zone de tampon de 5 m  
 ID 306: zone de tampon de 5 m  
 ID 307: enlèvement d'arbres feuillus au bord sud et de Typha en partie  
 ID 401: pas de mesures et dans un état mauvais  
 ID 402: extensification des prairies  
 ID 501: enlèvement d'arbres feuillus avec souche au bord sud et zone de tampon de 5 m  
 ID 601: présence de triton ponctué, excavation de parties du plan d'eau

**LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
 Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts

**Zone NATURA 2000 LU0001015**  
 « Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 10**  
**Objectifs opérationnels- Prairies, Triton crêté et carrière**

Echelle: 1:33.000  
 Réalisation: 17/07/2017

Version: 1.0

**ZF2b - Massif forestier à l'Est de Schrondeweiler:**

Habitat de qualité élevée selon plan d'action  
Murin de Bechstein et présence de gîtes d'été  
•FS : Création d'un îlot de vieillissement sur la parcelle n° 13 (Nommern, CNE): 14 ha  
FS : Maintien (Marquage) de 8 arbres biotopes par ha sur 1/3 du peuplement de chênaies: 15 ha  
Création de lisières (30% de 2500m) d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (de préférence à proximité des biotopes) : Parcelles 13-19, Nommern CNE. 750 m

**Analyse Falaises:**

10 biotopes de falaises (8210/8220) situés en forêt et proche d'une route ou du Müllerthal Trail (ID: 00XX):  
dégagement de la végétation ligneuse autour des falaises ombrées et exposées vers le Sud en accord avec les experts ornithologiques, des ptéridologues et des bryologistes.  
5 biotopes de falaises situés en milieu ouvert et ombrés par la végétation (ID: B0XX)

**ZF2c - Massif forestiers de Meysembourg et Fischbach:**

FS : Maintien (et marquage) de 8 arbres biotopes/ha  
Suggestions : parcelles forestières n°1 et 2, Larochette Dom, habitat potentiel élevé plan Action Bechstein) 38 ha

FS : Création de lisières extérieures (parcelles n° 1 et 9 Larochette CNE) 500 m

FS : Création d'îlots de vieillissement (emplacement à titre indicatif):  
parcelle 5, parquet 3 (Larochette CNE) 3 ha  
parcelle 4, parquet 2 (Larochette DOM) 1,5 ha

FP : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotopes/îlots de vieilli./...) sur 25% de 36 ha des forêts du Seitert près de Emzen 9 ha

**ZF2a - Nommern-Nommerlayen:**

FS : Marquage de min. 8 arbres biotopes/à cavités sur 50% de la surface à qualité élevée pour les besoins du Murin de Bechstein (Parcelles 2 et 4 et partiel.16, F.D.C.) : 23 ha

FS : Création d'îlot(s) de vieillissement

Suggestions :  
• partie en parcelle 1 et 2: F.D.C.  
• Parcelle 1 parquet 3 (CNE Nommern hors site)  
• Parcelle 4 (Albuerg) F.D.C. (Anc. A.v.i., Larochette-Nommern)  
• Parcelle 16 (Schanzgruef) (Anc. A.v.i., Larochette-Nommern)

Création de lisières extérieures (30% de 1800m) d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (de préférence à proximité des biotopes) (Parcelles 1, 2, 8 du F.D.C. ; PC 1 Nommern CNE) : 540 m

**ZF2d -Massifs forestiers du Seitert et Ho à Fischbach :**

FS : Maintien (Marquage) de 8 arbres biotopes par ha dans les chênaies  
Suggestions : parcelle 17 parquet 4, parcelle 16 parquets 4 et 3, Fischbach CNE 5 ha

**ZF3: Mesures générales:**

Création d'îlots de vieillissement (emplacement à titre indicatif):

- F.D.C. : parcelles 5,6,7 PQ1,15 (en partie) : 3,2 ha
- Larochette (Domaine) : parcelle 4/ PQ12 : 2,2 ha
- Fischbach (CNE) : Parcelle 15/ PQ4 : 3,2 ha ; Parcelle 17/PQ4 : 2,8 ha

FS : Création de lisières extérieures d'une profondeur de 20 m en gardant des arbres porteurs de nid (15% de 1300 m): 200m

- Limites du site LU0001015
- falaises sensibles aux bords des routes et du Trail
- sites landes potentiels
- Mesures biodiversité (emplacement à titre indicatif)**
- lisières intérieures
- lisières extérieures
- îlots de vieillissement
- 8 arbres biotopes / ha
- résineux à enlever à long terme (public)
- résineux à enlever à long terme (privé)
- Habitats communautaires**
- 8220 - Falaises en état de conservation "C"
- 9180 - Forêt de ravin (A)
- 9180 - Forêt de ravin (B)
- Zonages**
- ZF2: Forêts prioritaires
- ZF3: Forêts moins prioritaires



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000  
LU0001015  
« Vallée de l'Ernz blanche »

**CARTE 11**  
**Objectifs opérationnels:**  
**Mesures Forêts**

Version: 1.0

Echelle:

1:40.000

Réalisation:

22/09/2017

